

LUTTE CONTRE LA MALBOUFFE

Quand la Suisse mange dans la main de Nestlé





Manuel Abebe

Des avertissements sur la malbouffe de Nestlé

Selon un recruteur cité dans le magazine du *Tagesanzeiger* en mai dernier, Nestlé jouirait d'une belle image. J'ai dû relire cette phrase plusieurs fois tant je n'en croyais pas mes yeux. Nous étions alors au beau milieu de notre enquête sur Nestlé et constatons jusqu'où le géant veveysan était prêt à aller quand son chiffre d'affaires était en péril.

C'est notamment ce qu'il a fait au Mexique, son cinquième plus gros marché. Le pays lutte depuis des années contre les conséquences de la malbouffe : les trois quarts de la population sont en surpoids. Le gouvernement a décidé de réagir en imposant des étiquettes d'avertissement sur les produits contenant trop d'ingrédients malsains et en limitant leur promotion auprès des enfants. Grâce à des données exclusives, nous avons pu démontrer que ces mesures concernaient aussi des produits Nestlé qui rapportaient à la multinationale un chiffre d'affaires annuel estimé à plus de 1 milliard de francs.

Nestlé n'a visiblement pas apprécié que le gouvernement démocratiquement élu d'un État souverain lui mette des bâtons dans les roues, et a fait pression au Mexique pour tenter d'empêcher que la loi n'entre en vigueur. En parallèle, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a envoyé au Gouvernement mexicain un courrier l'exhortant à revenir sur ses choix, et est intervenu plusieurs fois auprès de l'Organisation mondiale du commerce. Le magazine d'enquête de la RTS *Temps présent* a invoqué la loi sur la transparence et obtenu des documents qui montrent non seulement que Nestlé a directement demandé l'aide du SECO, mais aussi que ce dernier a relayé l'argumentation de la multinationale. Le Mexique a résisté à la pression et la loi est entrée en vigueur.

À propos de législation : la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) est sur le point d'être révisée. Nous montrons dans ce numéro comment les firmes pharmaceutiques empochent des marges de profit exorbitantes, de 40 à 90 %, sur les médicaments anticancéreux. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) veut instaurer une dérogation à la loi sur la transparence pour négocier des rabais secrets avec la pharma. Il espère ainsi se retrouver en position de force dans les négociations. Or une plus grande opacité ne rendra pas les firmes pharmaceutiques plus généreuses, bien au contraire : elles auront ainsi encore plus de liberté pour imposer leurs prix à la population. Pour y remédier, le Parlement doit empêcher, dans le cadre de la révision de la LAMal, que ces rabais secrets ne soient ancrés dans la loi.

Manuel Abebe

Grâce à vous !

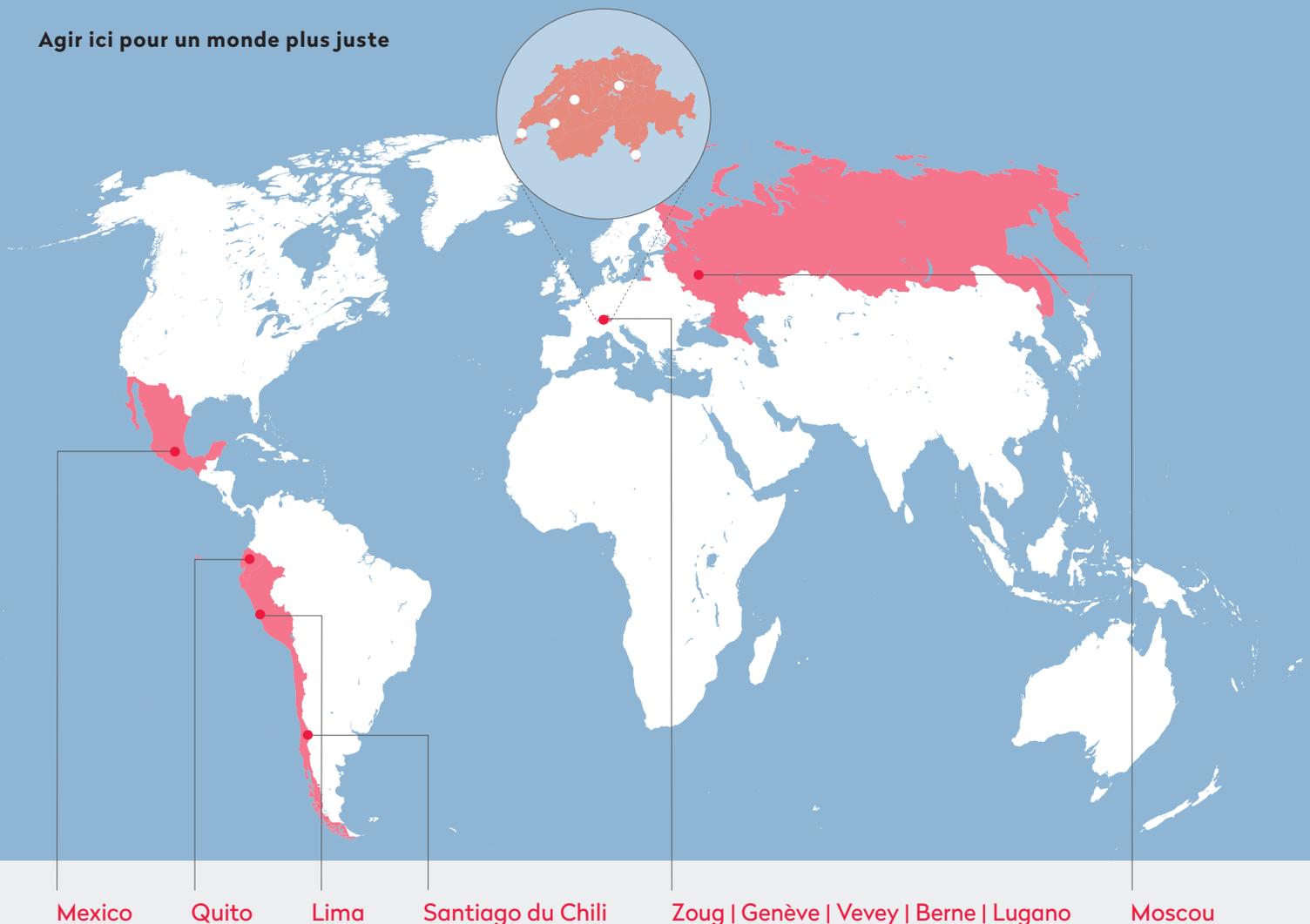
Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres, donateurs et donatrices.

Si vous êtes déjà membre, nous vous en sommes très reconnaissants. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances. publiceye.ch/cadeau

Si vous n'êtes pas encore membre, nous vous invitons à adhérer à Public Eye pour 75 fr. Vous recevrez ainsi régulièrement notre magazine. publiceye.ch/membres

Pour en savoir plus sur notre travail, commandez gratuitement un abonnement à l'essai. publiceye.ch/abo-essai

Public Eye



Quand la Suisse fait du lobbying pour Nestlé

- 4 Avertissements sur la malbouffe au Mexique : des données exclusives obtenues par Public Eye révèlent comment le SECO s'est laissé instrumentaliser par Nestlé pour tenter de contrer la politique de santé mexicaine.
Vevey et Berne, Suisse | Mexico, Mexique | Lima, Pérou | Quito, Équateur

Rabais secrets au profit de la pharma

- 21 Le Conseil fédéral propose d'ancrer les modèles de prix avec rabais secrets dans une réforme de la loi sur l'assurance-maladie. Sur le dos du système de santé, la pharma se fait d'énormes profits.
Berne, Suisse

La Suisse – poids lourd du négoce du charbon russe

- 32 Jusqu'à l'invasion de l'Ukraine le 24 février dernier, les trois quarts des exportations russes étaient négociées à Zoug et environs, comme le révèle une enquête de Public Eye.
Zoug, Genève et Lugano, Suisse

Des legs pour des projets de plus grande envergure

- 38 Par un legs, il est possible de soutenir des associations d'utilité publique. Chaque legs permet à Public Eye de poursuivre son engagement tout en préservant son indépendance politique et financière.
Lausanne, Suisse



ESPECIAL

PROMOCIÓN ESPECIAL

PROMOCIÓN ESPECIAL

PROMOCIÓN ESPECIAL



Nestlé
ABUELITA
Unidos por
AMOR
a
México



EXCESO AZÚCARES

SECRETARÍA DE SALUD
CONTENIDO: 630 g DE
CHOCOLATE PARA MESA Y 1 TAZA

EXCESO AZÚCARES

SECRETARÍA DE SALUD
CONTENIDO: 630 g DE
CHOCOLATE PARA MESA Y 1 TAZA

Nestlé

Lutte contre la malbouffe au Mexique. Comment Nestlé fait danser le SECO

Le Mexique a décidé en 2019 de s'attaquer au fléau de l'obésité à l'aide d'étiquettes de mise en garde sur les aliments malsains. Mais le projet a suscité une levée de boucliers des grands groupes industriels et de leur pays hôte. En première ligne: Nestlé et la Suisse. Des documents et correspondances révèlent comment le Secrétariat d'État à l'économie s'est laissé instrumentaliser par le géant veveysan pour tenter de contrer la politique de santé mexicaine. En jeu: un marché de plus de 1 milliard de francs, selon des données commerciales exclusives obtenues par Public Eye. Le Mexique n'est pas un cas isolé.

TIMO KOLLBRUNNER

À peine le week-end passé, le stress revient. Visiblement énervée, une personne employée au Mexique par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) envoie, le matin du 25 novembre 2019, un e-mail à quelqu'un du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), avec en copie sept autres collaborateurs et collaboratrices des deux entités. Le sujet: « ce problème d'étiquetage des aliments » qui lui a été signifié « il y a plus de 15 jours environ ». Il aurait alors été convenu que le géant de l'agroalimentaire prendrait contact avec la chambre de commerce suisse-mexicaine, SwissCham Mexico, « pour demander le soutien de la Suisse et de la chambre ». Car cette nouvelle réglementation ne concerne finalement pas que Nestlé, mais aussi Lindt, Ricola ou Emmi. Mais Nestlé aurait apparemment préféré « aller directement auprès du SECO et seulement pour son compte ». Puis en caractères gras: « Une intervention officielle devrait donc, à mon avis, se faire au nom de l'ensemble des entreprises suisses affectées et en étroite collaboration avec la SwissCham dont elles sont membres, et pas seulement pour Nestlé. »

Que la multinationale défende ses intérêts, certes, mais elle « a un accès privilégié aux autorités » et « n'a pas jugé opportun de partager ses informations privilégiées ». « Je ne suis ainsi pas certain que les autres

entreprises suisses concernées soient au courant du problème qui les attend avec ces nouvelles étiquettes... » Cinq heures plus tard, cette personne du SECO envoie un second e-mail aux mêmes destinataires. Elle a eu, entre-temps, des échanges avec un responsable de Nestlé, qui lui a « confirmé la gravité du problème et l'urgence d'une intervention, c'est pourquoi Nestlé s'est adressée directement au SECO afin de lui demander l'appui de la Suisse officielle ». Nestlé aurait été priée de contacter la SwissCham pour lui demander « d'organiser une réunion urgente » afin de partager ses « informations privilégiées » et « mettre sur pied une stratégie commune face aux autorités fédérales mexicaines » – « au profit de l'ensemble des entreprises suisses ».

L'obésité, une urgence nationale

Qu'est-ce qui suscite cette agitation? L'« urgence épidémiologique nationale » déclarée par le Gouvernement mexicain en novembre 2016, « au vu de l'ampleur et de l'importance des cas de surpoids et d'obésité » dans le pays. Les derniers chiffres, qui proviennent de l'Enquête nationale sur la santé et la nutrition de 2020, sont alarmants: 38% des enfants de 5 à 11 ans se trouvent en situation de surpoids ou d'obésité. Parmi les 20 ans et plus, ce chiffre s'élève à 74%. Et un tiers des adultes sont obèses. Le Mexique figure ainsi à la deuxième place, après les États-Unis, dans le classement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les plus touchés par le surpoids et l'obésité.

← Abuelita, célèbre boisson sucrée au Mexique avec l'étiquette qui avertit sur l'excès de sucre contenu dans le produit.

« La détérioration des habitudes alimentaires »

Composée d'universitaires et d'activistes du Mexique, l'Alliance pour une nutrition saine estime que la principale cause de cette épidémie de surpoids « est la détérioration rapide des habitudes alimentaires de la population » qui, d'une part, « se manifeste avant tout par la diminution de la consommation de fruits, légumes, céréales et légumineuses » et, d'autre part, par une « augmentation exponentielle de la consommation de farines raffinées, de boissons sucrées et, de manière générale, d'aliments et boissons ultratransformés ». Ces « aliments ultratransformés » (en anglais *ultra-processed foods*) sont des produits de fabrication industrielle principalement composés de substances extraites d'aliments (matières grasses, huiles, amidon, sucre) et de colorants, arômes ou conservateurs artificiels. De nombreuses preuves ont confirmé le lien entre ces produits et le surpoids, la tension artérielle, le diabète, les maladies cardiovasculaires et le cancer. Au Mexique, chaque personne a acheté en moyenne 214 kg d'aliments ultratransformés en 2013. Seuls les États-Unis, le Canada et l'Allemagne en ont consommé davantage. Le Dr Hugo López-Gatell, épidémiologiste et responsable de la promotion de la santé et de la prévention au sein du ministère mexicain de la Santé, déclarait il y a deux ans, lors d'une conférence de presse, que la moitié des décès survenus en 2018 au Mexique avaient été causés par des maladies liées à une mauvaise alimentation. Interrogé par Public Eye, il ajoute : « La principale cause de l'épidémie d'obésité au Mexique est l'offre excessive de produits ultratransformés. Ils constituent aujourd'hui la majeure partie de notre alimentation. »

Une déréglementation qui fait prendre du poids

La signature du traité de libre-échange avec les États-Unis et le Canada (ALENA) en 1994 est souvent citée comme l'origine de cette funeste transition vers une alimentation toujours moins saine au Mexique. Mais selon le Dr López-Gatell, le pays avait déjà amorcé dans les années 1980 une « transformation vers le néolibéralisme et la déréglementation, et ainsi vers un affaiblissement de la protection de la santé publique ». Au nom « du développement, du bien-être et de la croissance », cette déréglementation a jusqu'à récemment été poursuivie de manière systématique.

En 2014, le pays a tenté de répondre à cette menace pour la santé publique en introduisant une taxe sur les boissons sucrées. Un système d'étiquetage a également été mis en place pour les produits finis, avec l'obligation de préciser sur l'emballage leur contenu en sucre, sel, calories et graisses saturées, ainsi que le pourcentage des apports journaliers recommandés couvert. L'association des industriels des biens de consommation ConMéxico, au sein de laquelle Nestlé est très active, avait toutefois

veillé à ce que les valeurs de référence soient fixées de manière très favorable à l'industrie. Une étude de l'Institut national de la santé publique (INSP) a par ailleurs constaté en 2016 que seuls 20 % de la population prêtaient attention aux indications. Au vu de ces résultats, l'institut suggérait d'adopter d'autres étiquettes, « qui soient comprises et utilisées par une grande partie de la population ».

L'exemple chilien

Le Mexique prend exemple à 6000 kilomètres au sud-est. À l'été 2012, le Chili avait approuvé un projet de loi qui s'appuyait sur trois piliers : premièrement, des étiquettes d'avertissement noires en forme de panneau « stop » accompagnées de l'indication « alto en... », indiquant une forte teneur en sucre, sel, graisses saturées ou calories. Deuxièmement, une interdiction de vendre ces produits dans les écoles élémentaires. Et troisièmement, des dispositions interdisant d'en faire la publicité en ciblant les moins de 18 ans. En référence à une barre chocolatée de Nestlé très populaire, la loi a été surnommée « Ley del Súper Ocho ». Selon la multinationale de l'agroalimentaire, trois « Super Ocho » sont consommées toutes les secondes au Chili. Ces friandises iconiques allaient donc devoir arborer une mise en garde, à l'instar d'une grande partie de l'assortiment de Nestlé. Une menace apparemment suffisante pour que le géant veveysan demande l'aide de la Suisse officielle. Ou plus concrètement du SECO, notamment chargé de défendre « les intérêts de la place économique suisse à l'étranger ».

Le 22 mars 2013, le SECO envoie depuis Berne un courrier adressé aux autorités chiliennes. La lettre figure – comme les e-mails précédemment cités – parmi des documents obtenus l'an dernier par le magazine d'enquête de la RTS *Temps Présent*, qui a invoqué la loi sur la transparence et mis en lumière le lobbying de Nestlé auprès des autorités helvétiques.

Le complexe du Codex

La lettre est adressée au « Point de contact TBT » du Chili. « TBT » est l'acronyme de « Technical Barriers to Trade », ou « obstacles techniques aux échanges ». L'Accord sur les obstacles techniques au commerce, qui a vu le jour en 1995 avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), définit des conditions-cadres censées empêcher que « les règlements techniques ne soient discriminatoires » afin qu'ils « ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce ». C'est en ce sens que la Suisse demande aux autorités chiliennes de démontrer comment elles sont arrivées à la conclusion que « l'amendement proposé est nécessaire pour protéger la santé humaine ». La Suisse veut également savoir « si le Chili a envisagé des mesures moins restrictives pour les échanges ».

La Suisse fait également valoir que toute nouvelle réglementation doit s'appuyer sur les standards en



Même si Nestlé est bien visible jusqu'aux plages chiliennes d'Iquique, le pays lutte contre l'obésité avec l'instauration d'une loi et une obligation d'étiquetage.

vigueur au niveau international. Dans ce cas, il s'agit du « Codex Alimentarius », un ensemble de normes pour la sécurité et la qualité alimentaire adopté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Comme le Codex ne fixe pas de valeur maximale pour les substances nutritives, le SECO voudrait savoir « ce qui a motivé le Chili à choisir une étiquette présentant un message négatif (à forte teneur en...) », et comment les dispositions prévues sont compatibles avec les directives du Codex.

La communauté internationale s'est beaucoup penchée sur cette question : le Codex empêche-t-il les pays de développer leur propre système de mise en garde ? Absolument pas, conclut l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), antenne de l'OMS, dans un rapport publié en 2020. Les discussions et le développement de chaque texte du Codex se basent sur les expériences faites par chaque pays. « Le Codex attend des États membres qu'ils agissent. » Les pays ont le droit de prendre des mesures « pour protéger la santé publique et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leur population ». Ils peuvent pour ce faire aller au-delà des directives du Codex.

Même la Suisse, représentée dans la Commission du Codex par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, a affirmé en automne 2021 que, « en fonction du contexte national et de ce qui s'avère mieux fonctionner pour les consommateurs et consommatrices », les pays devraient être libres de choisir tel ou tel système d'étiquetage nutritionnel.

Des interventions infructueuses

Trois mois après l'envoi du courrier, le SECO intervient pour la première fois lors d'une réunion du Comité TBT, qui se tient trois fois par an à Genève pour discuter de « problèmes commerciaux spécifiques ». Il exprime « certains doutes » par rapport au projet, et demande au Chili de « considérer l'approche volontaire adoptée par la Suisse pour le référencement des limites nutritionnelles sur les emballages ». Lors de cette même réunion, la Suisse fait également part de ses préoccupations concernant un autre projet de loi : la « loi pour une alimentation saine » du Pérou, qui prévoit elle aussi des mises en garde sur étiquette noire. Un an plus tard, en juin 2014, la Suisse prend pour cible l'approche de l'Équateur lors d'une réunion du comité TBT. En cause, son projet d'utiliser un code couleur pour indiquer si un aliment emballé a



Hôpital pour enfants à Mexico. L'obésité au Mexique est un vrai fléau qui touche aussi durement les enfants.

© Keystone/AP Photo/Alexandre Meneghini

une teneur élevée, moyenne ou faible en un ingrédient donné. Ce système «discrimine injustement» certains produits et ne permet pas de «fournir des informations fondées» aux consommateurs et consommatrices, critique la Suisse.

La Suisse intervient à plusieurs reprises

En vain. En 2014, les États membres de la PAHO lancent à l'unanimité un plan quinquennal d'action pour la prévention de l'obésité chez les enfants et les jeunes. Il a notamment pour objectif de développer et mettre en œuvre des normes pour un étiquetage sur la face avant de l'emballage afin de promouvoir des choix alimentaires sains, en permettant une «identification rapide et simple des produits riches en énergie et pauvres en substances nutritives». Fin 2014, l'Équateur met en place son système d'étiquetage. Et au Chili, le gouvernement socialiste, remanié après la réélection de Michelle Bachelet, entreprend d'édicter une réglementation contraignante, en dépit de la forte opposition de l'industrie, et notamment du groupe d'intérêt AB Chile, créé par Nestlé et cinq autres sociétés. Malgré les interventions répétées de la Suisse, de l'UE, des États-Unis et d'autres pays au niveau de l'OMC, et tous les efforts déployés pour empêcher que la loi soit adoptée, la

«Ley del Súper Ocho» entre en vigueur au Chili en juin 2016. Pablo Devoto, PDG de Nestlé Chili, se plaint dans une interview d'avril 2017 que les mises en garde n'éduquent pas les consommateurs et consommatrices, mais ne font que les effrayer. «En tant que pays», ajoute-t-il comme s'il était président du Chili, «nous devons passer de l'alarmisme à l'éducation». Selon Nestlé, la réglementation ne permet pas de modifier les comportements de consommation «de manière définitive et radicale». Des études scientifiques prouvent le contraire: un travail de suivi réalisé par trois universités en juin 2019, montre que les ventes de produits arborant une mise en garde ont nettement reculé: moins 25% pour les boissons sucrées, et moins 36% dans le cas des céréales pour petit-déjeuner.

Au Pérou aussi, les efforts de lobbying déployés par l'association des industriels Sociedad Nacional de Industrias, dont Nestlé est membre, n'apportent pas les résultats escomptés. À l'été 2019, la «loi pour une alimentation saine» entre en vigueur, avec une obligation d'étiquetage similaire à celle du Chili. À la même période, au Mexique, la Commission santé de la Chambre des députés se prononce aussi en faveur d'étiquettes «faciles à comprendre», «véridiques» et «visibles» sur la face avant de l'emballage des produits. La «Norma Ofi-

cial Mexicana 051», ou NOM-051, voit ainsi le jour. Elle prévoit cinq panneaux « stop » noirs arborant le terme « Exceso » (soit « teneur excessive »), suivi de la mention graisses saturées, calories, sel, acides gras insaturés ou sucre. Comme au Chili, elle interdit la publicité à l'aide de personnages de bande dessinée, de jouets ou de célébrités pour les produits qui font l'objet d'une mise en garde. Cette fois, l'heure est grave pour Nestlé : si le groupe réalisait environ 500 millions de francs de chiffre d'affaires annuel au Chili comme au Pérou, ce montant avoisinait les 3 milliards au Mexique en 2019.

Les enjeux

Quels sont les enjeux pour Nestlé ? Pour le savoir, nous nous sommes procuré des données commerciales auprès du célèbre institut d'étude de marché Euromonitor. Celles-ci montrent les ventes de produits Nestlé dans le commerce au Mexique en 2019. Si ces chiffres ne nous permettent pas de déterminer avec exactitude le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise elle-même, les données nous permettent au moins d'estimer le volume des ventes de produits Nestlé qui risquaient de recevoir une mise en garde – comme cela a finalement été le cas. Car la NOM-051 est bien entrée en vigueur en octobre 2020. Les ventes de produits Nestlé dans les catégories « chocolats et confiseries » (environ 270 millions de francs), crèmes glacées (environ 150 millions) et « boissons en poudre » (en-

viron 140 millions) se sont élevées à plus de 500 millions de francs en 2019 au Mexique. Chaque produit de ces catégories risquait d'avoir au moins une étiquette de mise en garde. Il faut ajouter à cette liste plusieurs marques de produits laitiers dont tous les articles présentent aujourd'hui une mise en garde : ceux-ci représentaient en 2019 des ventes d'un montant d'environ 270 millions. À cela s'ajoute encore certains produits de marques comme Nescafé, Maggi ou de l'assortiment des céréales, qui sont également étiquetés. D'après nos calculs, 340 millions de francs de ventes de produits Nestlé supplémentaires étaient concernés par la nouvelle loi sur l'étiquetage. Au total, la valeur des ventes dans le commerce des produits Nestlé « menacés » par un ou plusieurs avertissements s'élevait à plus de 1 milliard de francs au Mexique en 2019. Interrogée à ce sujet, Nestlé fait savoir que « moins de 30 % des produits que nous vendons au Mexique comportent des avertissements. Nous continuons à nous concentrer sur l'élargissement de notre offre de produits savoureux et sains ».

Le SECO s'accorde avec Nestlé sur la marche à suivre

C'est donc de ces enjeux dont il est question dans un e-mail envoyé le 15 novembre 2019 par un collaborateur ou une collaboratrice de Nestlé (les échanges en notre possession sont caviardés) à l'attention d'une personne du SECO : « C'était un grand plaisir de vous revoir la semaine dernière à Vevey. Comme convenu, vous trouverez ci-joint

Objet : Our conversation last week - Mexico

Dear

It was a great pleasure to see you again here in Vevey last week.

As discussed, I am attaching hereto a summary and key messages of the two pressing issues we are dealing with in Mexico, also detailed below. We would appreciate your help and recommendations on our advocacy efforts as you may consider appropriate.

1. **Front of pack labelling initiative (bill discussion, not passed yet)**
2. **Local bans on plastic capsules and PET bottles (already passed)**

Please let me know if you need more information, or would like to discuss further.

Thank you and kind regards,

MEXICO – PRESSING ISSUES

1. FRONT OF PACK LABELLING INITIATIVE

Context and background:

Mexico is in the process of reviewing and approving a new standard on front of pack labeling on food (Project NOM-051.). The proposal is much more restrictive than the Chilean front of pack model, as it combines the warning octagons with a stricter Nutrient Profile. Proposal also considers greater restrictions on advertising and on the sale of products when they are labelled ("Exceso en"). A public consultation process is open, and the deadline for providing comments is December 10th 2019. We understand that SECO will be participating and sending comments in such process.

We would appreciate your help in our advocacy efforts to convey the following messages and concerns on the NOM-051.

Main messages and concerns:

Nestlé supports front of pack labeling systems, which have the aim of providing convenient, relevant and readily understood nutrition information or guidance on food packs, to assist all consumers to make informed food purchases and healthier eating choices. However, NOM-051, as currently drafted, will not comply with such purpose, so we aim at promoting a full discussion and review, considering the following arguments.

From: <
Sent: vendredi, 15 novembre 2019 1:
To:
Cc:
Subject: RE: Our conversation last w

Dear

Thank you very much for this. We will look into it and consider intervening next week. May I ask you to who the considered intervention has to be addressed in Mexico, since you followed these developments more closely than we did. This would help to address the right administrative units in Mexico.

Before we intervene we will get back to you reflecting what will say and to whom in Mexico.

I hope this is suitable to you.

Kind regards,

SECO; SECO;
SECO; SECO;

Betreff: SECO
Konsultation: Mexiko - Gesetzesvorlage Lebensmittelbeschriftung (Frist: Donnerstagmittag)
Anlagen: Mexico - FOP and plastics for SECO.pdf; Swiss Comments on WTO Notification G/TBT/N/CHL/219

Liebe Lieber

Wie telefonisch besprochen schicke ich euch in der Beilage ein Memorandum, das uns Nestlé zu Vorstössen in Mexiko punkto Lebensmittelbeschriftung (nationale Gesetzesvorlage) und Verbot von Plastikprodukten (Mexiko-Stadt und Bundesstaaten Oaxaca & Quintana Roo) übermittelt hat. Betr. Lebensmittelbeschriftung moniert Nestlé, dass diverse Elemente der Gesetzesvorlage nicht mit den einschlägigen WTO-Bestimmungen vereinbar sind.

Für die weitere Betreuung des Firmenfalls – die Gesetzesvorlage ist bis am 10. Dezember 2019 in öffentlicher Konsultation – wäre ich euch bestmöglich bis Donnerstagmittag für eine erste Einschätzung zum Memorandum dankbar.

Von Nestlé beanstandete Punkte:

3. Tatsächlich fehlt eine wissenschaftliche Begründung für die in Tabelle 6 festgelegten Werte, gemäss welcher ein Warnhinweis auf der Verpackung angebracht werden muss. Diesen Punkt sollten aufnehmen. Wir können uns hierbei auf Art. 2.2 TBT-Abkommen beziehen, wonach eine Massnahme nicht mehr handelsverzerrend als notwendig sein muss, und die Frage stellen, ob Alternativen geprüft wurden.
4. Die Schweiz kann auf den Codex-Standard für Food Labelling CAC/GL 2-1985 hinweisen, ähnlich wie anlässlich der Intervention im TBT im Zusammenhang mit Chile.
5. Die Schweiz könnte auf eigene Erfahrungen hinweisen, wo sie auf einer freiwilligen Basis und unter Einbezug der relevanten Stakeholder daran ist, ein Label in der Schweiz einzuführen.
6. Wir sollten nachfragen, wie viele Zeit zwischen Verabschiedung und Anwendung der neuen technischen Vorschrift bleibt. Nestlé erwähnt diesen Punkt zwar nicht, aber mir scheint er wichtig.

De haut en bas:

- «Nous vous serions reconnaissants de nous aider dans nos efforts de plaidoyer», écrit Nestlé dans un mémorandum pour le SECO.
- «Puis-je vous demander à qui l'intervention en question doit être adressée au Mexique, puisque vous avez suivi ces évolutions de plus près que nous.»
- Le 25 novembre: le SECO demande une « première évaluation du mémorandum » à l'interne.
- Le 26 novembre, l'évaluation arrive: « Effectivement, il manque une justification scientifique » pour les limites établies par le nouveau système d'étiquetage mexicain.

un résumé et les messages-clefs des deux problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés au Mexique.» Le premier : l'interdiction des capsules en plastique et des bouteilles en PET, contre laquelle Nestlé s'était finalement battue en vain. Le deuxième : la NOM-051, bien sûr. « Nous vous serions reconnaissants de toute aide et recommandation que vous estimez utile pour nos efforts de plaidoyer. »

Le SECO semble prendre l'affaire au sérieux puisqu'une réponse est donnée 17 minutes plus tard à Nestlé. Le collaborateur ou la collaboratrice du SECO écrit : « Merci beaucoup pour votre message. Nous y réfléchissons et envisageons d'intervenir la semaine prochaine. Puis-je vous demander à qui l'intervention en question doit être adressée au Mexique, puisque vous avez suivi ces évolutions de plus près que nous. [...] Avant d'intervenir, nous vous recontacterons pour vous indiquer à qui nous nous adresserons au Mexique et ce que nous leur dirons. »

Penchons-nous d'abord sur le contenu du mémorandum envoyé par Nestlé au SECO. Il indique que la norme prévue au Mexique est « beaucoup plus restrictive » que celle du Chili car elle combine l'étiquette de mise en garde et un « profil nutritionnel plus strict ». « La proposition prévoit également de plus grandes restrictions sur la publicité et la vente de produits étiquetés. » Nestlé soutient les systèmes d'étiquetage qui visent à aider les consommateurs et consommatrices à « faire des choix nutritionnels plus sains » grâce à des « informations nutritionnelles pratiques, pertinentes et rapidement compréhensibles ». Or, la norme mexicaine ne répondrait pas à cet objectif, selon Nestlé.

Outre le profil nutritionnel « trop radical et restrictif » utilisé pour déterminer les seuils, la firme estime que les avertissements tels que ceux prévus par le Mexique devraient en principe être « évités ». Ils ne seraient pas compatibles avec le Codex ou avec les normes internationales, et risqueraient de susciter des « craintes inutiles » chez les consommateurs et consommatrices. Enfin, l'interdiction de promouvoir des produits étiquetés à l'aide de personnages de bande dessinée ou de jouets serait contraire au droit mexicain et international en matière de propriété intellectuelle.

Dans les jours qui ont précédé l'envoi de l'e-mail de Vevey au SECO, Nestlé est également passée à l'offensive au Mexique. Le 5 novembre, la multinationale a déposé une prise de position sur la réglementation, dans laquelle elle avertit que l'étiquetage « n'aura pas l'impact attendu ». La population continuerait à « consommer des produits malsains bien qu'elle ait conscience de leurs conséquences sur la santé ». Selon Nestlé, ce ne sont pas « les informations indiquées sur les produits » qui constituent le vrai problème, mais « les consommateurs eux-mêmes, qui ne sont pas suffisamment éduqués ». La solution : des campagnes d'information plutôt que des mises en garde. Une semaine plus tard, Nestlé adresse à ses fournisseurs un courrier, rendu public par l'organisation de défense des consommateurs et consommatrices El Poder del

Consumidor, leur demandant de faire part aux autorités mexicaines de leurs « préoccupations » concernant ce projet de norme prévoyant que certains produits finis soient considérés comme « néfastes pour la santé » afin de « dissuader les Mexicains de les consommer ».

Selon Nestlé, ce ne sont pas « les informations indiquées sur les produits » qui constituent le vrai problème, mais « les consommateurs eux-mêmes, qui ne sont pas suffisamment éduqués ».

Parole de Nestlé : une intervention des fournisseurs est « indispensable pour éviter la destruction d'emplois alors que les perspectives de l'économie nationale sont difficiles ». Pour Alejandro Calvillo, directeur de El Poder del Consumidor, cette sommation aux fournisseurs était une « tentative de freiner le développement de la norme ». Nestlé aurait été l'un des groupes à s'y être opposé avec le plus de véhémence.

Le 25 novembre 2019, la personne de contact au sein du SECO envoie à neuf collègues le mémorandum transmis par Nestlé, les invitant à en faire une « première évaluation ». C'est ce même jour qu'est échangée la correspondance, mentionnée en début d'article, avec le département mexicain du DFAE, qui n'était visiblement pas impliqué jusqu'alors et qui s'indigne de la démarche solitaire de Nestlé. Le SECO ne semble pas vraiment s'en émouvoir.

Dans son analyse, qu'elle fait circuler le lendemain au sein de son département, la personne responsable parvient aux conclusions suivantes : les seuils fixés par le Mexique « manqueraient de justification scientifique ». Ce point devrait être repris, conseille-t-elle. En outre, la Suisse pourrait se référer à la norme du Codex, « comme lors de l'intervention au TBT en rapport avec le Chili », ainsi qu'à ses « propres expériences » avec l'introduction d'un label « sur une base volontaire et avec la participation des parties prenantes concernées ».

Demi-tour au « stop »

Ce dernier point est repris le lendemain. Une personne du SECO envoie le message suivant : « Pour continuer à traiter cette question, il est important d'avoir à l'esprit que d'importants fabricants et importateurs d'aliments, dont Nestlé (Suisse), ont annoncé introduire en Suisse le système d'étiquetage simplifié Nutri-Score ». Une « mesure volontaire », contrairement au système mexicain. Nestlé avait en fait annoncé, en juin 2019, « son soutien au Nutri-Score comme système d'étiquetage nutritionnel préférentiel pour les produits alimentaires et les boissons ».

en Europe continentale» car il permettrait aux « consommateurs de faire les bons choix alimentaires ». Le géant veveysan changeait ainsi radicalement de cap : pendant des années, il avait cherché, parfois en collaboration avec d'autres multinationales, à empêcher ce système d'étiquetage, puis à l'affaiblir et à retarder sa mise en œuvre.

Qu'est-ce qui a poussé Nestlé, dont la direction reconnaissait en 2021 que plus de 60 % de ses produits sont malsains, à introduire ce système d'étiquetage ? Interrogée sur cette question, la nutritionniste française Melissa Mialon est claire : « L'introduction d'étiquettes de mise en garde en Amérique latine est probablement l'une des principales causes du revirement de Nestlé vis-à-vis du Nutri-Score. » Car par rapport aux étiquettes noires, le Nutri-Score présente des avantages évidents : tout d'abord parce qu'une échelle colorée paraît nettement plus sympathique que des panneaux « stop » noirs. Mais aussi et surtout parce que, contrairement au système mis en place au Mexique et au Chili, qui indique un excès d'une substance spécifique dans le produit, le Nutri-Score permet de compenser des propriétés négatives par des positives. Concrètement : si dans le système « sud-américain » un fabricant doit réduire la teneur en sucre, sel ou matières grasses pour éviter une étiquette noire, il suffit d'ajouter des éléments nutritifs positifs, tels que des fibres ou des protéines, pour que le Nutri-Score passe au vert. Les conséquences de cette approche sont clairement visibles si l'on s'intéresse à l'un des plus célèbres produits de Nestlé : le Nesquik.

Comment le Nutri-Score flatte Nesquik

La liste des ingrédients montre que le « chocolat en poudre » Nesquik est composé à trois quarts de sucre.

Au Mexique, la recette du Nesquik vendue en Suisse présenterait deux avertissements : « Exceso » (teneur excessive) en calories et sucre. Le lapin Nesquik ne pourrait pas être utilisé pour promouvoir le produit. Au Mexique, Nestlé a entre-temps mis sur le marché des recettes de Nesquik moins riches en sucre.

En Suisse, le Nesquik présente un Nutri-Score B vert clair car la méthode de calcul du Nutri-Score (1) tient compte à la fois des propriétés négatives et positives, (2) n'évalue pas le produit sous sa forme originale mais selon la façon dont il est finalement consommé (dans ce cas : poudre + lait), et (3) l'évaluation se base sur une recette définie par Nestlé, avec très peu de poudre et beaucoup de lait pauvre en matières grasses, dont les propriétés nutritives positives permettent d'obtenir un score « vert ». L'utilisation du lapin est toujours autorisée.

Le graphique de la page 13 montre comment le Nutri-Score évalue Nesquik et quelques autres produits Nestlé commercialisés en Suisse de manière nettement plus positive que cela ne serait le cas avec les avertissements au Mexique.

Fin 2020, la PAHO a comparé les étiquettes noires à cinq autres systèmes, dont ceux comme le Nutri-Score qui attribuent un score global en prenant en compte les aspects positifs et négatifs d'un produit. Sa conclusion est claire et limpide : « Des mises en garde fortes sur la face avant de l'emballage d'aliments à teneur excessive en graisses, sucre et sodium sont le meilleur moyen d'aider la population à éviter les aliments malsains. » Quand des propriétés négatives sont compensées par des positives, comme c'est le cas pour le Nutri-Score, « l'objectif (de l'étiquetage) est biaisé, son impact est affaibli et la confusion du consommateur est amplifiée ».

Le SECO demande aussi au Mexique pourquoi le pays veut introduire des mises en garde négatives alors que le Codex ne le prévoit pas et que cela pourrait pousser les consommateurs et consommatrices à croire que certains produits « devraient être totalement évités alors qu'ils peuvent faire partie d'une alimentation équilibrée ».

Dans le courrier que le SECO envoie finalement aux autorités mexicaines le 9 décembre 2019, il rappelle toutefois qu'en Suisse, « d'importants fabricants et importateurs d'aliments » ont déjà indiqué vouloir introduire le Nutri-Score « sur une base purement volontaire ». Il est « poliment demandé » au Mexique si « des mesures moins restrictives pour les échanges » pourraient aussi être envisagées. La lettre répète par ailleurs en substance les arguments avancés par Nestlé dans le mémorandum : il serait particulièrement intéressant de savoir sur quelle base les seuils sont fixés pour l'étiquetage. Le SECO demande aussi au Mexique pourquoi le pays veut introduire des mises en garde négatives alors que le Codex ne le prévoit pas et que cela pourrait pousser les consommateurs et consommatrices à croire que certains produits « devraient être totalement évités alors qu'ils peuvent faire partie d'une alimentation équilibrée ».

Le Mexique tient bon

Début 2020, la Suisse dépose auprès du Comité TBT, avec l'UE, les États-Unis et d'autres pays, une plainte indiquant que les pays voient dans la réglementation prévue au Mexique des « préoccupations commerciales spécifiques ». En février 2020, un collaborateur du SECO intervient lors de la réunion du Comité TBT, aux côtés de l'UE et des États-Unis, et réitère les préoccupations exprimées par écrit. L'opposition au projet mexicain semble alors rapidement rencontrer un certain succès : en raison de la plainte d'une association →

Et si l'on appliquait le système d'étiquetage mexicain sur les produits suisses ?

En Suisse, Nestlé applique le Nutri-Score sur ses produits. Le SECO (Secrétariat d'État à l'économie) a suggéré au Mexique d'appliquer aussi ce système d'étiquetage. Nous avons analysé sept des produits commercialisés par Nestlé en Suisse : avec le système mexicain, tous auraient dépassé un ou plusieurs seuils d'avertissement.



Nos calculs sont basés sur les recettes commercialisées en Suisse en avril 2022. Nestlé n'indiquait alors pas de Nutri-Score sur les yogourts à la fraise Hirz ni sur les céréales Lion. Nous avons calculé le Nutri-Score à l'aide des directives officielles.

L'Office fédéral de la sécurité alimentaire déclare sur son site web : « Le **Nutri-Score** facilite la comparaison rapide de produits similaires et permet de faire le choix le plus sain. Il caractérise les aliments sur une échelle colorée allant du **A** vert (= équilibré) au **E** rouge (= pas équilibré). Le score est déterminé au moyen d'une formule validée scientifiquement, qui prend en compte des aspects positifs et des aspects négatifs. Les aspects positifs incluent la teneur en fruits, en légumes, en légumineuses, en fruits à coque, en certaines huiles, en fibres alimentaires et en protéines. À l'inverse, plus l'aliment est sucré, salé, riche en acides gras saturés ou en énergie, plus le score tendra vers le rouge. »

Avec le système d'étiquetage mexicain, des **avertissements** doivent figurer sur l'emballage d'un produit dès que sa teneur en ingrédients négatifs (sucre, acides gras saturés, sodium, calories) dépasse un certain seuil. Les fabricants ne peuvent pas compenser une trop forte teneur en éléments négatifs par des positifs.

Le Mexique impose des avertissements à partir des seuils suivants :



« Exceso Calorías » (teneur excessive en calories) à partir de 275 kilocalories par 100 grammes



« Exceso Azúcares » (teneur excessive en sucre) quand les « sucres libres » constituent plus de 10 % de la valeur énergétique



« Exceso Grasas Saturadas » (teneur excessive en acides gras saturés) quand les acides gras saturés constituent plus de 10 % de la valeur énergétique



« Exceso Sodio » (teneur excessive en sodium) à partir de 350 milligrammes de sodium pour 100 grammes



En automne 2020, la « loi pour une alimentation saine » entre en vigueur au Mexique, avec une obligation d'étiquetage. Avec ce système, des avertissements doivent figurer sur l'emballage d'un produit dès que sa teneur en ingrédients négatifs dépasse un certain seuil. Affiche avec ces étiquettes dans le métro de Mexico, 2019.

© Rodrigo Arangua/AFP via Getty Images

d'industriels, un tribunal mexicain suspend fin février l'entrée en vigueur de la nouvelle norme. Mais après quelques jours seulement, la décision est cassée par l'instance supérieure. Nestlé écrit le 12 mars au SECO : « Nous avons malheureusement appris que la NOM pourrait être publiée fin mars/début avril sans grande modification par rapport au projet que nous avons vu », après avoir pris soin de le remercier à nouveau pour « son aide précieuse dans cet important dossier ».

Le 27 mars, la NOM-051 est publiée dans le journal officiel du Mexique, sans aucune modification dans ses dispositions. Le 3 avril, le SECO contacte de nouveau Nestlé, affirmant avoir appris « de sources états-uniennes » que, selon l'industrie locale, l'entrée en vigueur de la norme devrait être repoussée « en raison du COVID-19 et de la forte demande actuelle en aliments ». « Nestlé partage-t-elle cette analyse/préoccupation ? » C'est visiblement le cas. Lors de la réunion suivante du Comité TBT, en mai, la Suisse demande aux autorités mexicaines, « avec une certaine insistance », que l'entrée en vigueur de l'amendement soit repoussée « à une date ultérieure ». Les États-Unis et l'UE sont plus concrets en demandant un report de deux ans.

Mais comme vous le savez déjà, la NOM-051 est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020. La PAHO estime que cette norme est la « réglementation la plus progressiste et exhaustive au monde ». La Suisse a beau encourager une nouvelle fois le Mexique, lors de la réunion du Comité TBT fin octobre, à « revoir [cette] norme afin de garantir un approvisionnement adéquat du marché mexicain en nourriture et boissons, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 », rien n'y fait. D'autant que les fabricants semblent adapter rapidement la recette de leurs produits à la nouvelle réglementation. Les autorités mexicaines semblent par ailleurs montrer leur détermination à mettre en œuvre la nouvelle norme : en avril, elles retirent du marché plus de 10 000 produits de 80 marques qui ne sont pas correctement étiquetés ; parmi ceux-ci figurent deux sortes de céréales vendues par Nestlé.

Les réactions

Nestlé ne répond pas aux questions concrètes de Public Eye (par exemple concernant la « collaboration » avec le SECO, l'évolution du chiffre d'affaires depuis l'introduction des avertissements ou sa volte-face sur le Nutri-Score) de manière individuelle, se contentant

d'une déclaration sommaire. Nestlé « a à cœur d'aider les gens à avoir une alimentation équilibrée », fait savoir Christoph Meier, responsable des relations médias au niveau mondial. Mais le géant veveysan estime que la « forme particulière d'étiquetage avec des avertissements », telle qu'adoptée par le Chili et le Mexique, « n'aide pas à choisir des options plus saines dans une catégorie de produits donnée ». En ce qui concerne le Nutri-Score, en revanche, des évaluations menées en Europe auraient montré qu'il « aide les consommateurs à faire des choix alimentaires bien informés ». Mais « nous entretenons des échanges transparents et constructifs avec les autorités et les parties prenantes et nous respectons bien entendu strictement les règles d'étiquetage dans les deux pays ».

« Nous ne permettrons jamais que d'autres pays ou une entreprise étrangère dictent notre politique de santé. »

D^r Hugo Lopez-Gatell, expert du ministère mexicain de la Santé

Le Secrétariat d'État à l'économie prend position de manière relativement détaillée, mais élude aussi certains aspects de manière frappante. Les interventions au Mexique et au Chili ont-elles eu lieu à la demande de Nestlé? Le Secrétariat d'État écrit qu'il est « en règle générale rendu attentif par les parties prenantes et les acteurs économiques intéressés aux notifications présentées par d'autres membres de l'OMC ». Ces demandes sont ensuite examinées et ce n'est qu'en cas de « doutes et de questions fondés » qu'un « commentaire écrit ou une intervention au sein du comité TBT avec les autres membres de l'OMC est envisagé ». Est-ce courant que le SECO se fasse conseiller par des acteurs privés sur le destinataire approprié d'une intervention? « La Suisse dispose de représentations adéquates à l'étranger pour entretenir les relations bilatérales et entrer en contact avec des représentants de nos pays partenaires. » L'intervention du SECO auprès des autorités mexicaines avait-elle été décidée avec le DFAE et/ou l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)? « Au sein du comité TBT de l'OMC, la position défendue par la Suisse est, le cas échéant, coordonnée avec les offices compétents respectifs. » Les différents services fédéraux « travaillent en étroite collaboration et coordonnent leurs efforts. » Enfin, selon le SECO, il n'y a « aucune contradiction » entre la position de la Suisse dans le cadre du Codex (selon laquelle les pays devraient être libres de choisir le système d'étiquetage qu'ils souhaitent) et la position suisse au sein du comité TBT de l'OMC.

Effet boule de neige

En 2021, l'Uruguay introduit également une loi prévoyant de telles mises en garde. Le Brésil et la Colombie approuvent aussi des lois en ce sens. Le ministère canadien de la Santé fait une proposition similaire et, en mars 2022, l'Argentine publie la « loi de promotion d'une alimentation saine », qui prévoit elle aussi des étiquettes noires de mise en garde.

En Suisse, la secrétaire d'État sortante Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch déclare sans détour, lors d'une table ronde en mai dernier: « L'une de mes principales tâches, pendant les onze années que j'ai passées à la tête du SECO, a été d'éviter le renforcement de la réglementation. » La réaction du D^r Hugo López-Gatell, l'expert du ministère mexicain de la Santé, est forte: « Notre gouvernement veut séparer les intérêts économiques du pouvoir politique. Si des pays comme la Suisse veulent défendre les intérêts de leurs entreprises, qu'ils le fassent dans le cadre de leurs lois nationales ou des organisations internationales. Mais nous ne permettrons jamais que d'autres pays ou une entreprise étrangère dictent notre politique de santé. » ■



Lire cet article en ligne ici :
peye.link/mexique



Le Conseil fédéral n'hésite pas à frayer avec Nestlé. Ici Ignazio Cassis en 2019 en conférence de presse avec deux figures connues de Nestlé, Peter Brabeck-Letmathe et Patrick Aebischer, lors de la présentation de la Geneva Science and Diplomacy Anticipator.

© Peter Klauzner/Keystone

Comment Nestlé adoucit la position de la Suisse en matière de politique alimentaire

Grâce à ses dépenses élevées dans la recherche sur la nutrition et la santé, à sa grande proximité avec la politique et l'administration, et à son influence dans d'importants groupes d'intérêt, Nestlé contribue au refus de la Suisse de prendre des mesures efficaces pour lutter contre les causes alimentaires du surpoids. Au lieu d'agir, les autorités helvétiques continuent de miser sur une approche volontaire favorable à Nestlé.

MANUEL ABEBE

L'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) est située à une bonne demi-heure en voiture du siège de Nestlé, à Vevey. Le géant de l'agroalimentaire y a installé une antenne dans le « Innovation Park » : le « Nestlé Institute of Health Sciences ». Cette grande proximité entre la haute école et la multinationale ne date pas d'hier : en 2006 déjà, Nestlé avait alloué des fonds pour financer deux chaires à l'EPFL, exigeant en retour un droit de veto sur le choix des personnes nommées à leur tête, comme la presse l'a révélé par la suite.

Le président de l'EPFL de l'époque, Patrick Aebischer, avait signé ce partenariat de recherche controversé. Début 2015, il a annoncé sa démission. La raison de son départ : il allait intégrer le conseil d'administration de Nestlé. Depuis 2019, il occupe de nouveau, en plus de ses activités pour le géant veveysan, un poste confié par le Conseil fédéral : aux côtés de l'ancien patron de Nestlé Peter Brabeck-Letmathe, il est désormais vice-président de la fondation « Geneva Science and Diplomacy Anticipator », qui a pour mandat « d'anticiper » les tendances

scientifiques et technologiques afin de renforcer la Genève diplomatique, notamment grâce aux 3 millions de francs que la Confédération lui alloue chaque année.

Dans une grande infographie, Public Eye montre pour la première fois l'étendue du réseau de Nestlé en Suisse (voir graphique pages 18 et 19). Sphère politique, administration fédérale, milieu scientifique ou associations, le géant de l'agroalimentaire entretient un vaste réseau de contacts avec des parties prenantes et des décisionnaires de premier plan.

Cette infographie et les épisodes cités précédemment montrent que les institutions étatiques n'hésitent pas à frayer avec Nestlé, qui soigne son image auprès des autorités en s'appuyant sur son rôle de leader dans la recherche sur l'alimentation et la santé. Et la multinationale n'hésite pas à mettre la main à la poche : selon ses propres dires, elle a déboursé l'an dernier 1,67 milliard de francs pour ses activités de recherche et développement (R&D) ; soit plus de deux fois le budget annuel de l'Université de Genève. Rien qu'à Lausanne, quelque 800 personnes sont employées par Nestlé pour la recherche, afin notamment d'améliorer le goût et l'apparence des denrées alimentaires, mais aussi pour étudier les liens entre l'alimentation et les maladies non transmissibles.

Un appel resté lettre morte

L'industrie agroalimentaire a conscience de ce lien depuis longtemps. En 1999 déjà, Michael Mudd, alors membre de la direction du groupe états-unien Kraft Foods, avait tiré la sonnette d'alarme lors d'une rencontre du secteur : « On ne peut pas prétendre que l'alimentation ne fait pas partie du problème de l'obésité. Aucun spécialiste digne de ce nom n'attribuera l'augmentation de l'obésité à la seule diminution de l'activité physique. » Son appel est resté lettre morte. En 2013, des années après sa démission, Mudd s'est dit consterné : « J'ai quitté l'industrie quand j'ai fini par admettre que les réformes ne viendraient jamais de l'intérieur. »

Malgré des années de recherche de l'industrie, le discours a peu évolué sur le fond : Nestlé, par exemple, ne voit pas la cause de l'obésité dans ses propres produits, mais dans le déséquilibre entre alimentation et activité physique. Le message est clair : si l'on fait suffisamment d'exercice physique, on peut manger tout ce que l'on veut.

Une pyramide alimentaire bancal

On sait pourtant depuis longtemps que les choses ne sont pas si simples, comme on peut aussi le constater en Suisse, où deux adultes sur cinq sont en surpoids, et un enfant sur six. Plus de 2 millions de personnes souffrent aujourd'hui de maladies non transmissibles telles que l'obésité, les maladies cardiovasculaires ou le diabète de type 2. La dernière estimation des coûts occasionnés par le surpoids et l'obésité date de dix ans : ils s'élevaient alors à quelque 8 milliards de francs.

La pyramide alimentaire est certainement le moyen le plus connu en Suisse pour sensibiliser à l'importance d'une alimentation équilibrée. Elle est utilisée dans les écoles pour enseigner aux enfants que les boissons non sucrées, les fruits et les légumes constituent la base d'une alimentation saine. Au sommet de la pyramide figurent les sucreries et les snacks salés, qui devraient être mangés avec modération.

Pour que la pyramide alimentaire reflète bien l'état actuel de la recherche en matière de nutrition, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui en est responsable, s'appuie sur les conseils d'une commission de spécialistes extra-parlementaire, la Commission fédérale de la nutrition (CFN). L'avis de la CFN a beaucoup de poids en Suisse et donne le ton quant aux aliments pouvant être considérés comme sains.

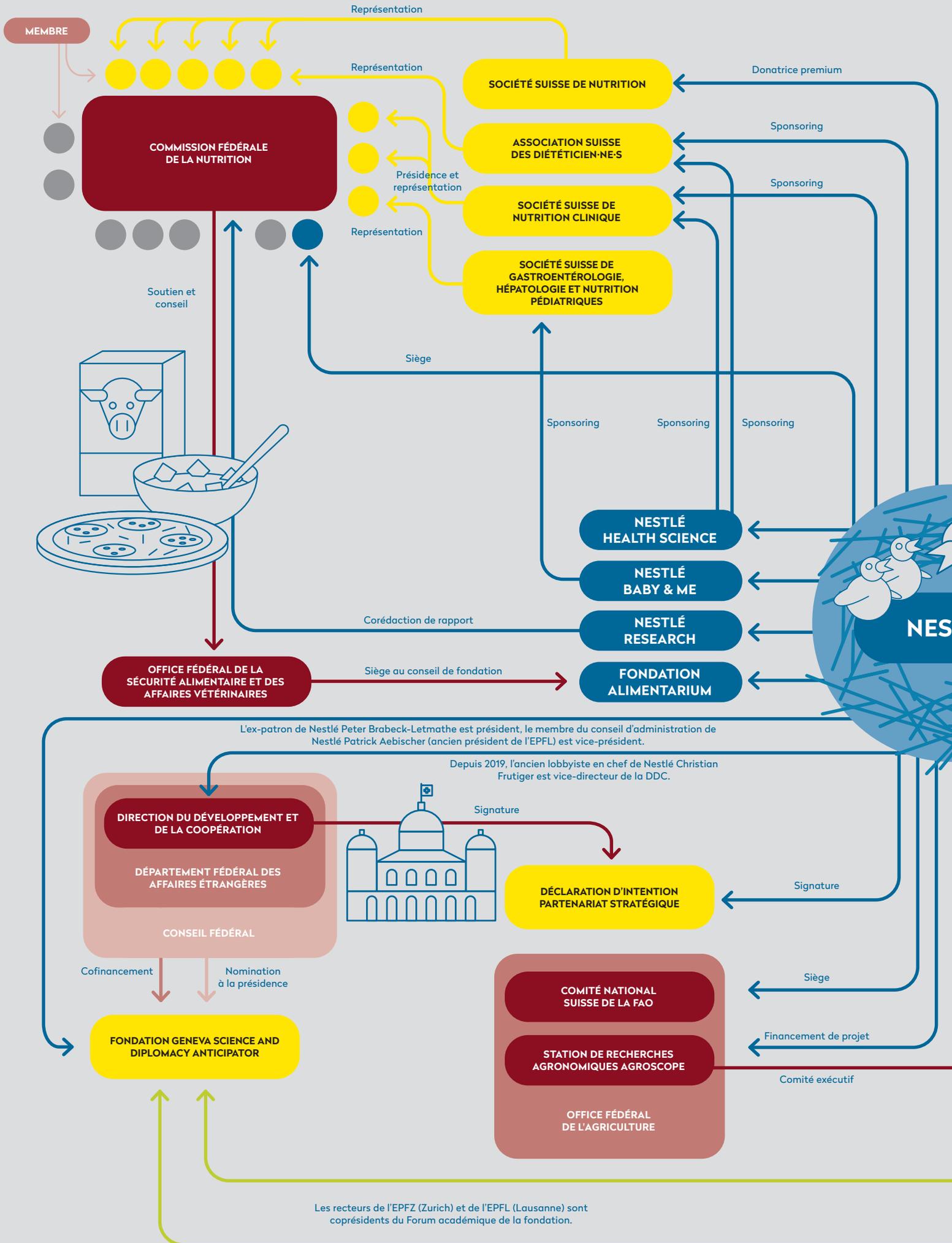
L'augmentation des maladies non transmissibles au sein de la population a incité la CFN à publier en 2020 un rapport de réévaluation des connaissances scientifiques établissant un lien entre ces maladies et la consommation d'aliments spécifiques. L'objectif de ce travail était de mettre à jour la pyramide alimentaire. Chapitre après chapitre, ce rapport analyse et compare consciencieusement les nombreuses études réalisées sur les boissons, les céréales, les sources de protéines et d'autres groupes d'aliments.

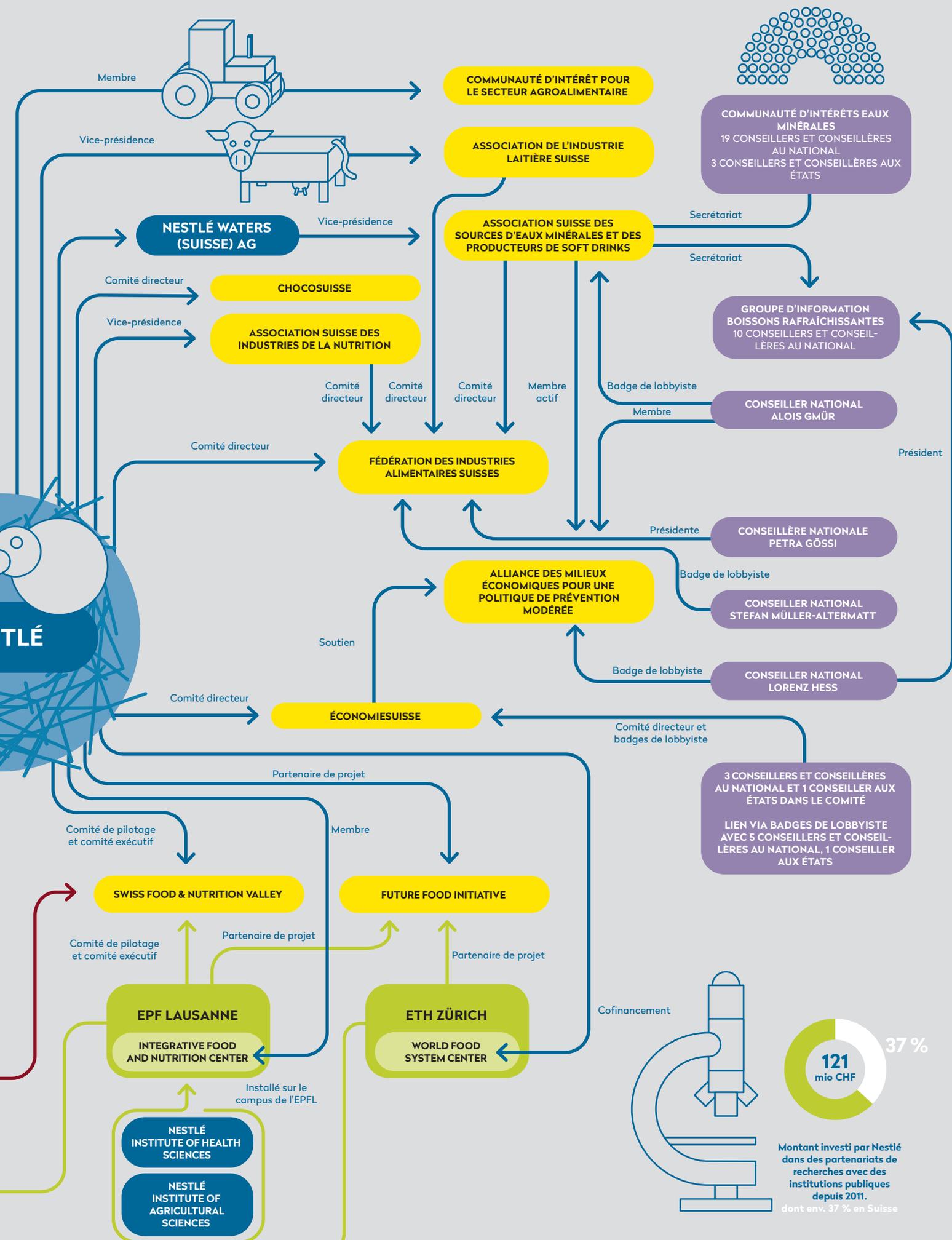
Dans le chapitre « Aliments emballés et snacks », les auteurs et autrices deviennent soudain avarés en références. Un constat d'autant plus étonnant qu'un rapport publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recensait au moins 26 études réalisées entre 2015 et 2019 sur les liens entre les maladies non transmissibles et les aliments ultratransformés. Parmi les conséquences potentielles figurent le cancer, l'asthme, le syndrome du côlon irritable, la dépression et le surpoids.

Le rapport de la CFN se contente pourtant de conclure que « l'impact sur la santé d'une consommation régulière d'aliments ultratransformés, composés de nombreux ingrédients, nécessite encore des recherches supplémentaires ». Au vu des conflits d'intérêts de l'auteur et de l'autrice du chapitre en question, on peut imaginer les raisons de cette retenue : le premier a touché de Nestlé des honoraires de conférencier ; et la seconde est employée par Nestlé Research. La CFN compte par ailleurs dans ses rangs, outre une personne directement employée par Nestlé, huit membres d'associations sponsorisées par le géant veveysan ou de leur comité. La pyramide alimentaire ne contient donc toujours pas de recommandations concernant les produits transformés, bien qu'une étude récente montre qu'un quart des calories consommées en Suisse proviennent de produits ultratransformés.

(suite page 20) →

Le réseau de Nestlé en Suisse





Sources : recherches de Public Eye, Lobbywatch

Une pincée de sucre en moins

Quiconque s'intéresse à la problématique du surpoids est confronté à un aliment : le sucre. Selon l'OSAV, la population suisse consomme environ le double de la quantité maximale recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (50 grammes par personne et par jour). Ce constat a poussé le Conseil fédéral à réagir il y a quelques années. Dix entreprises, dont Nestlé, ont signé en 2015, avec le Département fédéral de l'intérieur, la « Déclaration de Milan ». Elles s'engageaient à réduire progressivement la teneur en sucres ajoutés dans leurs yogourts (-2,5 %) et leurs céréales pour le petit-déjeuner (-5 %).

Quiconque s'intéresse à la problématique du surpoids est confronté à un aliment : le sucre. Selon l'OSAV, la population suisse consomme environ le double de la quantité maximale recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (50 grammes par personne et par jour).

Quel est l'intérêt d'une telle réduction ? Une publication thématique de l'OSAV permet de savoir d'où proviennent les sucres ajoutés consommés en Suisse : près de la moitié (48 %) vient des sucreries et 38 % des boissons. Les sucres ajoutés dans les yogourts et les céréales pour petit-déjeuner ne représentent que 6,4 %. Les objectifs de réduction de la Déclaration de Milan consistaient donc concrètement en une réduction d'un vingtième de cuillère à café par personne et par jour. Fin 2018, le Conseil fédéral déclarait fièrement : « objectifs atteints ». De nouveaux buts ont alors été fixés : la teneur en sucre des yogourts et céréales pour petit-déjeuner devait encore être réduite, cette fois de 10 et 15 % ; soit en moyenne un cinquième de cuillère à café par personne et par jour. Difficile d'évaluer les progrès réalisés car, en Suisse, les entreprises ne sont pas tenues de déclarer la quantité de sucres ajoutés dans leurs produits.

Une gorgée de liberté

Si le Conseil fédéral se félicite d'avancées aussi insignifiantes, on pourrait espérer des mesures efficaces de la part du Parlement. Mais sous la Coupole, à Berne, les projets sur le sucre passent mal. Les initiatives cantonales en faveur d'une limitation de la teneur en sucre (Genève) et d'une présentation sans équivoque de la quantité de sucres rapides (Fribourg) ont été rejetées par le Conseil des États un même jour de décembre 2021, comme avant elles l'initiative du canton de Neuchâtel demandant une taxe sur les sucres ajoutés.

Le lobby du sucre est puissant. Dix parlementaires siègent par exemple dans le Groupe d'information

Boissons rafraîchissantes, un groupe d'intérêt qui estime qu'une boisson sucrée représente une « gorgée de liberté ». Il est coordonné par l'Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks (SMS), dans laquelle on trouve Nestlé à la vice-présidence du comité.

La multinationale peut également compter sur un bon réseau au sein de la Berne fédérale. Depuis juin dernier, la présidente de la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL), dans laquelle Nestlé jouit d'une grande influence, n'est autre que l'ancienne présidente du PLR et actuelle conseillère nationale Petra Gössi. Un membre de la direction de Nestlé, David Frick, siège par ailleurs au comité d'Économiesuisse, l'influente association faitière, qui est aussi cofondatrice de l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM).

Ce consortium rassemble des lobbyistes du tabac, de l'alcool, de la viande et du sucre, qui se battent ensemble contre les interdictions concernant la publicité. Dans le domaine des denrées alimentaires, la question est d'une brûlante actualité : une commission de l'OMS, de l'UNICEF et de la prestigieuse revue médicale *The Lancet* s'est opposée en 2020 aux techniques de marketing qui « exploitent la vulnérabilité du développement des enfants » pour vendre des produits qui « peuvent nuire à leur santé et à leur bien-être ». La publicité pour la malbouffe ciblant les enfants est déjà interdite en Nouvelle-Zélande, au Mexique, au Chili, au Pérou ou en Espagne, et bientôt au Royaume-Uni. La Suisse se contente quant à elle de miser sur « l'engagement volontaire de l'industrie agro-alimentaire ». Une approche qui sied à Nestlé : une évaluation réalisée dans dix pays par l'initiative indépendante et à but non lucratif Access to Nutrition a conclu que seuls 11 % des produits de la multinationale présentent une valeur nutritionnelle suffisante pour pouvoir être commercialisés auprès des enfants.

Alors qu'un nombre croissant de gouvernements prennent des mesures fortes et édictent des réglementations concrètes pour s'attaquer aux denrées alimentaires à forte teneur en sucres ajoutés et à leurs conséquences néfastes, le Conseil fédéral a récemment fait comprendre jusqu'où il est d'accord d'aller. En réponse à une interpellation, il a déclaré vouloir proposer aux entreprises d'étendre la Déclaration de Milan aux boissons à base de lait, aux sérés et aux boissons sucrées, et s'est dit prêt à discuter des objectifs de réduction avec l'industrie alimentaire. Le respect de la déclaration reste, bien sûr, purement volontaire. ■



Les énormes profits de la pharma sur le dos du système de santé

Public Eye a analysé les coûts de recherche et développement de six médicaments anticancéreux de grandes firmes pharmaceutiques et estimé les marges de profit dégagées en Suisse. Résultat : des marges de 40 à 90 %. Pour limiter la surcharge financière qui pèse sur le système de santé et les assuré-e-s, le Parlement et le Conseil fédéral doivent prendre des mesures pour garantir la transparence sur les coûts de recherche et développement privés et publics. Plutôt que de continuer à édicter des mesures alibis, cela permettrait que les médicaments aient un prix raisonnable.

GABRIELA HERTIG

En Suisse, la hausse des coûts de la santé est un sujet brûlant. Il est particulièrement intéressant de constater que les coûts des médicaments représentent aujourd'hui un quart des coûts de l'assurance obligatoire des soins (AOS, assurance de base). La hausse des coûts de la santé est donc en grande partie due aux prix élevés des médicaments. Cette tendance menace le droit à la santé alors que les primes devraient connaître une augmentation allant jusqu'à 10 % en 2023. Les prix élevés des médicaments

engendrent également le risque d'une médecine à deux vitesses à travers des rationnements et des limitations toujours plus nombreuses dans la prise en charge des coûts de santé par l'assurance-maladie obligatoire.

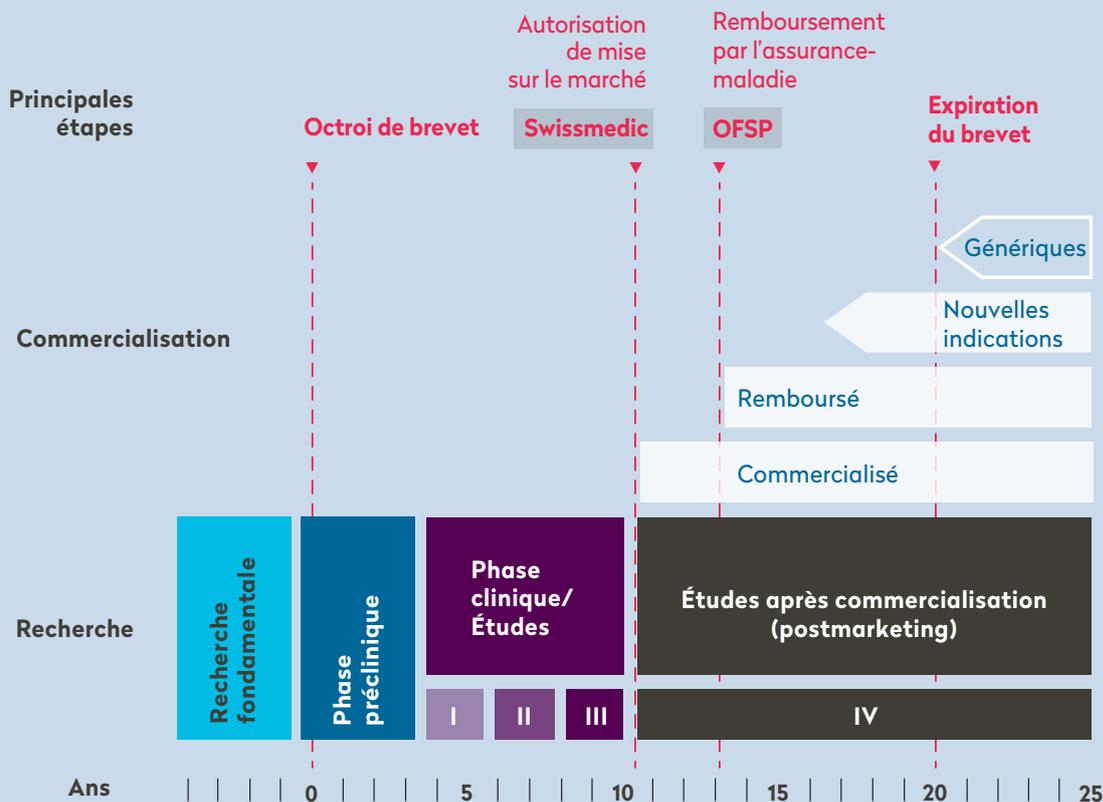
Plutôt que de garantir une plus grande transparence, le Conseil fédéral propose d'ancrer les modèles de prix avec rabais secrets dans une réforme de la loi sur l'assurance-maladie. Une telle mesure ne changerait rien au déséquilibre des rapports de force entre l'Office

De la protection par les brevets au remboursement par les assurances-maladies

Ce graphique montre les différentes étapes du développement d'un médicament: de la recherche fondamentale jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché d'un générique, en passant par la demande de brevet. La demande d'un brevet pour vingt ans est généralement déposée avant même le lancement des études précliniques afin de garantir que les autres coûts soient couverts grâce à une situation de monopole. Des demandes de brevet doivent être déposées indépendamment dans chaque pays et/ou dans l'Union européenne. En Suisse, des médicaments peuvent être commercialisés à partir du moment où ils ont été autorisés par Swissmedic. En fonction du résultat des négocia-

tions entre les firmes pharmaceutiques et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le médicament peut alors être admis dans la Liste des Spécialités (LS, voir encadré page 23). À partir de ce moment-là, il est remboursé par les caisses-maladies obligatoires (éventuellement avec des limitations). La durée pendant laquelle un médicament bénéficie de la protection par brevet après son autorisation de mise sur le marché ou son admission dans la LS dépend de la durée de son développement. Les entreprises pharmaceutiques parviennent souvent à demander des brevets supplémentaires afin de profiter d'années supplémentaires de monopole au-delà des vingt ans habituels.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN MÉDICAMENT DANS LE TEMPS



fédéral de la santé publique (OFSP) et les firmes pharmaceutiques. Il est essentiel de déterminer dans quelle mesure il est justifié de fixer des prix si élevés pour les médicaments, et quels profits la pharma en retire. Il est donc nécessaire d'en savoir plus sur les investissements privés dans la recherche et le développement (R&D) pour remédier à l'asymétrie d'information entre l'État et l'industrie. En raison d'un manque de réglementations, les firmes pharmaceutiques ne sont toutefois pas contraintes

de présenter ces coûts en toute transparence, et il est donc impossible de les prendre en compte pour permettre une fixation des prix qui ne menace pas la viabilité du système de santé.

Comment les prix élevés des médicaments sont-ils fixés ?

Les firmes pharmaceutiques peuvent fixer des prix élevés grâce aux monopoles que leur confèrent les brevets. Elles

bénéficient ainsi d'un grand pouvoir de fixation des prix. Après l'autorisation d'un médicament, l'OFSP négocie avec le fabricant le prix auquel il sera admis dans la Liste des Spécialités (LS), qui recense tous les médicaments remboursés par l'assurance obligatoire des soins.

La boîte noire des coûts de recherche et développement

L'industrie pharmaceutique affirme que le pouvoir de monopole et les prix élevés qui en résultent sont censés la protéger contre les nombreux risques que présente la R&D de médicaments. Elle refuse toutefois de se montrer transparente sur les investissements effectivement consentis. Il est impossible de contrôler les chiffres fantaisistes publiés. Il est difficile pour les scientifiques et les ONG spécialisées d'estimer la hauteur de ces investissements, et tant les données que les méthodes pour réaliser ce calcul sont sujettes à débat. Cela remet en question la légitimité d'un modèle d'affaires qui permet à la pharma de dégager depuis des décennies des chiffres d'affaires et des marges de profit nettement supérieures à tout autre secteur.

Public Eye a réalisé une estimation des coûts de R&D pour six médicaments anticancéreux de Novartis, Roche, Johnson & Johnson, Bristol Myers Squibb et MSD Merck Sharp & Dohme, et calculé les marges de profit sur chacun d'entre eux en Suisse. Avec près de 10 millions de décès en 2020, dont 70 % dans des pays à faible revenu, le cancer est l'une des premières causes de mortalité à travers le monde. Les médicaments anticancéreux sont donc un business particulièrement lucratif pour les firmes pharmaceutiques : ils sont non seulement vendus cher ? Mais ils doivent aussi souvent être pris pendant de longues périodes ou à plusieurs reprises.

Les cinq firmes pharmaceutiques choisies sont des leaders sur le marché mondial des traitements anticancéreux, grâce auxquels elles ont enregistré en 2020 un chiffre d'affaires allant de 12,36 à 28,14 milliards de dollars (US). Les traitements analysés sont le Kisqali (ribociclib) et le Kymriah (tisagenlecleucel) de Novartis, le Tecentriq (atézolizumab) de Roche, le Darzalex (daratumumab) de Johnson & Johnson, le Revlimid (lénalidomide) de Bristol Myers Squibb et le Keytruda (pembrolizumab) de MSD Merck Sharpe & Dohme. Ils figurent tous parmi les médicaments qui génèrent le plus gros chiffre d'affaires pour leur fabricant comme à l'échelle mondiale. Tous ces médicaments coûtent en Suisse entre 2000 et 6500 francs par unité soit, pour une année de traitement, souvent en combinaison avec d'autres médicaments brevetés onéreux, entre 43 000 et 370 000 francs.

En Suisse, les médicaments anticancéreux représentent pour l'assurance obligatoire des soins un tiers des coûts des médicaments. La tendance est à la hausse et les coûts des traitements

(suite page 27) →

La fixation des prix en Suisse

En Suisse, l'assurance obligatoire des soins ne rembourse que les médicaments figurant sur la Liste des Spécialités (LS) et prescrits pour des indications autorisées. Cette liste est élaborée et constamment mise à jour par l'OFSP.

Pour figurer sur la LS, un médicament doit être autorisé par Swissmedic, l'autorité suisse d'autorisation et de surveillance des produits thérapeutiques, et répondre à des critères réglementaires d'efficacité, d'adéquation et d'économicité. Ces conditions doivent être analysées et vérifiées tous les trois ans par l'OFSP. La demande d'admission d'un médicament dans la LS est déposée par son fabricant auprès de l'OFSP et une nouvelle demande doit être faite pour tout changement dans la formulation d'un médicament ou son prix.

En général, l'OFSP décide d'autoriser un médicament après consultation de la Commission fédérale des médicaments (CFM), au sein de laquelle divers groupes d'intérêt sont représentés : industrie, assuré-e-s, patient-e-s, médecins, personnel hospitalier, pharmacien-ne-s, autorités fédérales et cantonales. La CFM vérifie si le médicament remplit les critères susmentionnés, puis soumet à l'OFSP une recommandation qui évalue ces critères, en particulier l'économicité, et prend la décision définitive sur le prix public maximal. L'OFSP doit alors notamment réaliser deux évaluations :

- une comparaison géographique avec les prix auxquels le médicament est vendu dans d'autres pays (pays de référence) ;
- une comparaison thérapeutique avec d'autres préparations utilisées pour traiter la même maladie.

L'admission dans la LS est une condition préalable pour le remboursement par l'assurance obligatoire des soins pour autant que les conditions prévues dans la « limitation » soient remplies, et elle a donc une incidence considérable sur l'accès aux médicaments en Suisse. Le remboursement de médicaments qui ne figurent pas sur la LS est réglementé dans un cadre juridique distinct et dépend de la décision prise par chaque caisse-maladie.

Les traitements sélectionnés par Public Eye



KISQALI (RIBOCICLIB)

Indications	Cancer du sein (HER2-)
Type	Molécule de synthèse
Prix public par unité (63 comprimés de 200 mg)	3079,15 CHF
Coûts de production	189,76 CHF
Rabais	Secrets (modèle de prix)
Coût annuel en monothérapie	37 000 CHF
Thérapie combinée	43 000 CHF
Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2017)	2,2 milliards CHF
Chiffre d'affaires en Suisse depuis l'admission dans la LS (06/2019)	8 millions CHF

Le Kisqali est un médicament (molécule de synthèse) indiqué pour traiter le cancer du sein, qui est le type le plus fréquent chez les femmes (30 %). C'est également le cas en Suisse, où 18 % des femmes qui meurent d'un cancer sont victimes de cette forme de la maladie. Le Kisqali figure sur la Liste des Spécialités depuis 2019 et est utilisé contre le cancer du sein HER2 négatif au stade avancé ou métastatique. Le médicament coûte à la patiente jusqu'à 43 000 CHF par an en traitement combiné. Depuis son autorisation aux États-Unis en 2017, le Kisqali a généré pour Novartis un chiffre d'affaires mondial de 2,2 milliards CHF. Depuis son admission dans la Liste des Spécialités, il a coûté au total 7,9 millions CHF aux caisses-maladies suisses.



TECENTRIQ (ATÉZOLIZUMAB)

Indications	Cancer du poumon et autres types de cancers
Type	Anticorps monoclonaux
Prix public par unité (conc perf 1200 mg/20 ml)	4941,85 CHF
Coûts de production	109,20 CHF
Rabais	Secrets (modèle de prix)
Coût annuel en monothérapie	85 000 CHF
Thérapie combinée	102 000 CHF
Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2016)	6,7 milliards CHF
Chiffre d'affaires en Suisse depuis l'admission dans la LS (07/2017)	50 millions CHF

Le Tecentriq est un médicament biologique indiqué pour le traitement du cancer du poumon et du foie, de certaines formes de cancer de la peau et du sein, ainsi que du cancer du bassinet, des voies urinaires et de la vessie. En 2020, le cancer du poumon était le deuxième type de cancer le plus fréquent après le cancer du sein, et il était de loin le plus mortel. En Suisse également, il représente environ 11% des diagnostics de cancer. Il est responsable de plus de 20% des décès d'hommes dus à un cancer. Le Tecentriq (atézolizumab) présente pour l'OMS un intérêt manifeste. Mais l'organisation ne recommande pas son admission dans la Liste modèle des médicaments essentiels (EML) car il est beaucoup trop cher et demande des tests diagnostiques lourds pour identifier les patient-e-s qui pourraient profiter d'un tel traitement. Le Tecentriq était le deuxième traitement oncologique le plus vendu par Roche en 2021. Il coûte au patient ou à la patiente jusqu'à 102 000 CHF par an en traitement combiné. Depuis son autorisation aux États-Unis en 2016, le Tecentriq a généré pour Roche un chiffre d'affaires mondial de 6,7 milliards CHF. Depuis son admission dans la Liste des Spécialités en 2017, il a coûté aux caisses-maladies suisses un total de 50,1 millions CHF.


DARZALEX (DARATUMUMAB)

<i>Indications</i>	Cancer de la moelle osseuse (myélome)
<i>Type</i>	Anticorps monoclonaux
<i>Prix public par unité (conc perf 400 mg/20 ml)</i>	2052,95 CHF
<i>Coûts de production</i>	36,40 CHF
<i>Rabais</i>	Secrets (modèle de prix)
<i>Coût annuel en monothérapie</i>	138 000 CHF
<i>Thérapie combinée</i>	223 000 CHF
<i>Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2015)</i>	15,5 milliards CHF
<i>Chiffre d'affaires en Suisse depuis l'admission dans la LS (06/2017)</i>	84 millions CHF

Le Darzalex est un traitement biologique contre le cancer de la moelle osseuse (cancer du sang). Comme il est indiqué pour le traitement d'une forme rare de leucémie, le médicament a obtenu le statut de médicament orphelin de l'Agence des produits alimentaires et médicamenteux aux États-Unis (*Food and Drug Administration, FDA*) et de l'Agence européenne des médicaments (EMA). Ce statut accorde au titulaire de l'autorisation des allègements fiscaux pour les essais cliniques, une exemption de frais et une exclusivité commerciale pendant sept ans après l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché. Dans l'UE, cette durée est même de dix ans. En Suisse également, le traitement a obtenu le statut de médicament orphelin et a donc bénéficié d'une autorisation simplifiée et d'une exclusivité commerciale de 15 ans. Mais l'OMS estime dans ce cas aussi que le médicament est beaucoup trop cher pour un maigre intérêt clinique supplémentaire par rapport à des traitements déjà existants. Quand le Darzalex est administré en combinaison avec du Revlimid (voir à droite), un traitement annuel coûte jusqu'à 223 000 CHF par patient.e. Depuis son autorisation aux États-Unis en 2015, le médicament a rapporté à Johnson & Johnson pas moins de 15,5 milliards CHF. En Suisse, il a coûté 83,8 millions CHF aux caisses-maladies depuis son admission dans la Liste des Spécialités en 2017.


REVLIMID (LÉNALIDOMIDE)

<i>Indications</i>	Cancer du sang (myélome, lymphome)
<i>Type</i>	Molécule de synthèse
<i>Prix public par unité (21 comprimés de 25 mg)</i>	6544,90 CHF
<i>Coûts de production</i>	4,20 CHF
<i>Rabais</i>	Secrets (modèle de prix)
<i>Coût annuel en monothérapie</i>	79 000 CHF
<i>Thérapie combinée</i>	95 000 CHF
<i>Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2005)</i>	81,5 milliards CHF
<i>Chiffre d'affaires en Suisse depuis l'admission dans la LS (07/2008)</i>	600 millions CHF

Le Revlimid est aussi un traitement contre le cancer du sang. Les traitements autorisés pour le myélome multiple et le lymphome non hodgkinien concernent environ 6 % des nouvelles maladies cancéreuses en Suisse comme à travers le monde. Le Revlimid a aussi obtenu le statut de médicament orphelin. Il a été développé par Celgene, une entreprise rachetée par Bristol Myers Squibb en 2019. Depuis sa première autorisation aux États-Unis en 2005, le Revlimid a généré un chiffre d'affaires mondial de 81,5 milliards CHF. En Suisse, depuis son admission dans la Liste des Spécialités en 2008, il a coûté au moins 598,7 millions CHF. Le Revlimid est un « blockbuster » international et Celgene a fait l'objet de critiques pour avoir plusieurs fois augmenté son prix bien qu'il s'agisse d'un dérivé d'une ancienne molécule. Le médicament coûte au patient ou à la patiente jusqu'à 95 000 CHF par an en traitement combiné.


KEYTRUDA (PEMBROLIZUMAB)

<i>Indications</i>	Nombreux types de cancers
<i>Type</i>	Thérapie cellulaire
<i>Prix public par unité (conc perf. 100 mg/4 ml)</i>	4893,95 CHF
<i>Coûts de production</i>	18,20 CHF
<i>Rabais</i>	Secrets (modèle de prix)
<i>Coût annuel en monothérapie</i>	83 000 CHF (pas de thérapie combinée)
<i>Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2014)</i>	50,6 milliards CHF
<i>Chiffre d'affaires en Suisse depuis l'admission dans la LS (10/2015)</i>	297 millions CHF

Le Keytruda était le médicament anticancéreux le plus vendu dans le monde en 2021, notamment car il est autorisé pour le traitement de nombreuses maladies cancéreuses dont le cancer de la peau, du poumon, du sang, du sein, du côlon et du col de l'utérus. Ce traitement est donc essentiel pour un grand nombre de patient.e.s et a été admis dans la Liste modèle des médicaments essentiels (EML) de l'OMS en 2019 pour le traitement du cancer de la peau. Mais, en 2021, le comité de l'OMS n'a pas admis le Keytruda dans l'EML pour le traitement du cancer du poumon, également à cause de son coût élevé et des lourds tests diagnostiques qu'il demande. L'OMS précise que c'est justement parce qu'un grand nombre de patient.e.s pourraient profiter de ce traitement qu'il serait insoutenable pour les systèmes de santé et qu'il n'est donc pas recommandé comme médicament essentiel. Une telle réflexion montre toute l'absurdité de la situation des traitements anticancéreux à prix si élevé et de leurs coûts pour les systèmes de santé. Le Keytruda coûte jusqu'à 83 000 CHF par an et a généré un chiffre d'affaires mondial de 50,6 milliards CHF depuis son autorisation aux États-Unis en 2014. En Suisse, il a coûté 296,6 millions CHF depuis son admission dans la Liste des Spécialités en 2015.


KYMRIAH (TISAGENLECLEUCEL)

<i>Indications</i>	Leucémie, lymphome
<i>Type</i>	Thérapie cellulaire
<i>Prix public</i>	370 000 CHF
<i>Coûts de production</i>	20 000 à 60 000 CHF
<i>Rabais</i>	Secrets (modèle de prix)
<i>Coût annuel</i>	Kymriah est un traitement unique (CHF 370 000)
<i>Chiffre d'affaires mondial depuis la première autorisation (2017)</i>	1,3 milliard CHF
<i>Chiffre d'affaires en Suisse depuis son autorisation (10/2018)</i>	Inconnu

Le Kymriah est une « thérapie cellulaire CAR-T ». Il ne s'agit pas d'un médicament mais d'une prestation médicale dont le développement a essentiellement reposé sur des recherches et des financements publics. Cette thérapie personnalisée de Novartis contre certains cancers du sang réfractaires ou en rechute (certaines leucémies et certains lymphomes) est autorisée par Swissmedic depuis octobre 2018. Elle consiste à reprogrammer génétiquement des lymphocytes T (globules blancs) prélevés sur la personne malade afin qu'ils reconnaissent et attaquent les cellules cancéreuses, puis à les lui réinjecter. Selon des spécialistes, seule une centaine de personnes seraient susceptibles d'en profiter en Suisse. À l'avenir, ce type de procédé devrait toutefois jouer un rôle important pour traiter d'autres types de cancers, et le nombre de patient.e.s concerné.e.s va rapidement augmenter. Le Kymriah coûte 370 000 CHF par traitement. Les thérapies CAR-T sont considérées comme des prestations médicales et ne sont donc pas admises dans la Liste des Spécialités mais sont régies par l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Elles ne sont donc pas automatiquement remboursées par l'assurance obligatoire des soins et les coûts doivent être négociés au préalable avec chaque assurance-maladie qui doit d'abord les approuver. Cela s'applique pour l'instant pendant une période d'évaluation en vigueur jusqu'à fin 2022. Depuis son autorisation aux États-Unis en 2017, le Kymriah a généré un chiffre d'affaires mondial d'environ 1,3 milliard CHF. Ce traitement n'étant pas sur la Liste des Spécialités, il n'existe aucune indication sur ses ventes en Suisse.

anticancéreux ont augmenté de 10,5% en 2020 par rapport à l'année précédente. Deux des traitements analysés font même partie des produits qui pèsent le plus sur le système de santé publique en Suisse: le Keytruda (3^e) et le Revlimid (6^e).

Afin de calculer les marges bénéficiaires de chaque produit, Public Eye a tout d'abord réalisé une estimation des coûts de R&D. Un argument couramment invoqué par les firmes pharmaceutiques et leurs associations de lobbying est qu'il est impossible d'estimer précisément les coûts de R&D. Les essais cliniques, qui constituent le principal poste de coûts dans les dépenses de R&D, peuvent pourtant être spécifiquement attribués à des médicaments. Public Eye a donc recherché dans des bases de données internationales tous les essais cliniques pour lesquels une firme était le principal sponsor pour toutes les indications autorisées. De nombreux médicaments sont initialement mis sur le marché par des firmes pharmaceutiques pour une indication (par exemple: une forme spécifique de cancer du poumon), mais encore testés pour d'autres indications. La demande d'autorisation pour, par exemple, d'autres formes de cancer du poumon ou d'autres types de cancers qui peuvent être traités à l'aide du même mécanisme d'action du médicament est ensuite déposée au cours des années suivantes. Nous avons multiplié le nombre d'essais cliniques par le montant des coûts moyens par essai clinique et par phase déterminé sur la base des publications existantes. Sachant que les essais cliniques constituent la majeure partie des coûts de R&D, mais pas leur totalité, nous avons ajouté 30% au montant obtenu, conformément aux estimations

de la littérature scientifique. Ces coûts supplémentaires correspondent à la phase de découverte, aux études pré-cliniques et aux frais d'autorisation de mise sur le marché.

Les coûts ainsi estimés représentent donc les investissements effectivement consentis par l'industrie. Les firmes pharmaceutiques s'appuient sur deux arguments pour multiplier artificiellement par deux ces estimations et pour justifier les grandes marges dégagées sur certains produits.

Premier facteur: les «coûts d'opportunité», une compensation pour les pertes de recettes de tout rendement qui aurait pu être généré en Bourse si le capital y avait été investi plutôt que d'être attribué au projet de R&D. Il est très controversé d'utiliser les coûts d'opportunité ou du capital pour estimer les coûts de R&D. Du point de vue des grandes entreprises, il est logique d'évaluer les coûts d'opportunité d'un nouveau projet. Mais il est absurde d'affirmer que ces coûts devraient être couverts par l'argent public, d'autant que les investissements en Bourse ne sont aucunement dénués de risque. Et c'est d'autant plus aberrant que la R&D de médicaments bénéficie non seulement d'énormes subventions publiques, mais aussi que les firmes pharmaceutiques peuvent déduire des impôts leurs propres investissements en R&D.

Second facteur régulièrement invoqué par les firmes pharmaceutiques: leurs grandes marges sur certains produits seraient censées compenser les risques inhérents au développement de traitements. Elles font référence à tous les produits dans le développement desquels elles investissent mais qui n'obtiennent pas d'autorisation de mise sur le marché et ne génèrent donc aucun



Avec une proportion de 30%, le cancer du sein est le type de cancer le plus fréquent chez les femmes: ici une mammographie pour la détection précoce de la maladie.

chiffre d'affaires. Cet argument est également très controversé : de nombreuses substances ne passent pas par des essais cliniques lourds et onéreux, mais sont mises de côté lors de screenings rapides. Seul un petit pourcentage est développé et testé. De plus, de nombreuses substances déclarées comme des « échecs » peuvent en fait être considérées comme « retirées ». Des traitements peuvent aussi ne pas être développés pour des raisons commerciales tandis que d'autres substances continuent d'être testées et autorisées malgré des risques importants. Enfin, les grandes pharmas peuvent répartir le risque d'échec sur divers projets. Malgré ces réserves, Public Eye a décidé de réaliser une estimation en tenant compte de ces taux d'échecs ou de succès afin de prendre en considération le risque systémique pour l'industrie pharmaceutique, et pour montrer que, même avec ce prétexte fallacieux, les marges de profit sont gigantesques.

Pour calculer les marges de profit en Suisse, le total des coûts de R&D estimés a été indexé sur le rapport entre les ventes en Suisse (coûts pour les assurances-maladies selon les estimations de Helsana pour toute la Suisse) et le chiffre d'affaires mondial réalisé avec un médicament (rapports annuels publics des entreprises). Cette méthodologie a déjà été employée en 2019 dans une enquête de la RTS pour l'émission *Mise au point*. Ce montant, ainsi que les coûts de distribution et les coûts estimés de production ont été soustraits du prix de vente du traitement en Suisse. Les coûts de marketing n'ont pas été pris en compte car les traitements anticancéreux étudiés sont des médicaments vitaux entre lesquels il n'existe guère de choix et qui ne sont donc pas soumis à la logique concurrentielle du marché.

Des marges de profit de 40 à 90 %

Si l'on soustrait du prix de vente d'un médicament les coûts de R&D estimés par unité pour toutes les indications autorisées, ainsi que les coûts de distribution et de production, on obtient la marge de profit, qui oscille, en 2022, entre 40 et 90 % pour les médicaments concernés vendus en Suisse. Et ce en sachant que des traitements récemment mis sur le marché rapportent moins pour l'instant, mais profiteront encore d'une situation de monopole pendant de nombreuses années, ce qui leur permettra d'amortir les coûts investis. Il s'agit d'une estimation générale des coûts de R&D pour l'industrie : des coûts ont été ajoutés pour le risque d'échec, et les bénéfices effectifs pourraient être encore plus élevés avec les subventions publiques et les nombreux allègements fiscaux obtenus.

Au vu des précédentes estimations scientifiques, les résultats présentés ici constituent une appréciation fiable et reproductible de ce que gagnent certaines grandes firmes pharmaceutiques avec des médicaments anticancéreux en Suisse en 2022. Public Eye présente une estimation du total des coûts de R&D de certains

traitements anticancéreux pour toutes les indications autorisées ainsi que les coûts de R&D et les marges de profit par unité vendue en Suisse. À l'inverse, les études précédemment réalisées ont évalué les coûts moyens de développement d'un nouveau médicament et les coûts de R&D ne sont donc pas directement comparables.

Autre constat majeur de la recherche de Public Eye : les énormes moyens qui doivent être investis à cause, d'une part, du manque de réglementations étatiques exigeant la transparence et, d'autre part, des données invérifiables de l'industrie. On observe non seulement une forte opposition entre instituts proches de la pharma et scientifiques indépendant·e·s, mais on constate aussi les efforts que doivent consentir les universitaires et organisations spécialisées pour pouvoir réaliser des estimations fiables et compréhensibles des coûts de R&D. Une grande partie de ces efforts déployés par des universités et des organisations à but non lucratif sont financés par des fonds publics et des dons volontaires.

Le système actuel remis en question

De telles marges remettent en question le système actuel. Le pouvoir de monopole et de fixation des prix est censé permettre la R&D de médicaments. Mais les marges de profit sur les traitements anticancéreux, qui tiennent déjà compte des importants risques de R&D, montrent toutefois que les pharmas ne fixent pas des prix élevés pour se protéger des risques, mais bien pour dégager des profits exorbitants. L'industrie et ses lobbies se montrent alarmistes et invoquent des risques de pénuries au motif que, par exemple, le développement d'antibiotiques serait nettement moins rentable que les traitements anticancéreux.

Les bénéfices nets des firmes pharmaceutiques qui, avec plus de 20 %, sont presque deux fois plus élevés que d'autres secteurs, ainsi que le manque d'investissements dans les antibiotiques montrent toutefois qu'en dépit des ressources disponibles, la priorité de l'industrie n'est pas les patient·e·s mais plutôt ses actionnaires. Ce qui est foncièrement problématique dans ce modèle d'affaires, c'est qu'il joue avec la vie humaine et le droit fondamental à la santé. Aujourd'hui, plus de 2 milliards de personnes, principalement dans les pays à faible revenu, n'ont pas accès aux médicaments essentiels à cause de leur prix élevé. Et en Suisse, les prix élevés des médicaments anticancéreux contribuent grandement à l'explosion des coûts de la santé.

La question est de savoir comment des multinationales guidées par le profit fixent leurs prix. Il existe de nombreuses preuves montrant que des entreprises ignorent simplement leurs dépenses effectives en R&D lorsqu'elles fixent leurs prix, mais elles n'hésitent pas à recourir à ce prétexte vis-à-vis des autorités et du grand public pour justifier les prix de vente exor- →



© Sarah Carp

APERÇU DU CALCUL POUR L'ESTIMATION DES MARGES DE PROFIT POUR LA SUISSE

Estimation des coûts de R&D ajustés au risque

$$\text{Nbre d'essais cliniques} \times \text{Ø coûts par essai (phases I à III)} + \text{Compensation pour les échecs} + 30\% \text{ de coûts suppl. estimés} = \text{Estimation des coûts de R\&D ajustés au risque}$$

Coûts de R&D « pour la Suisse »

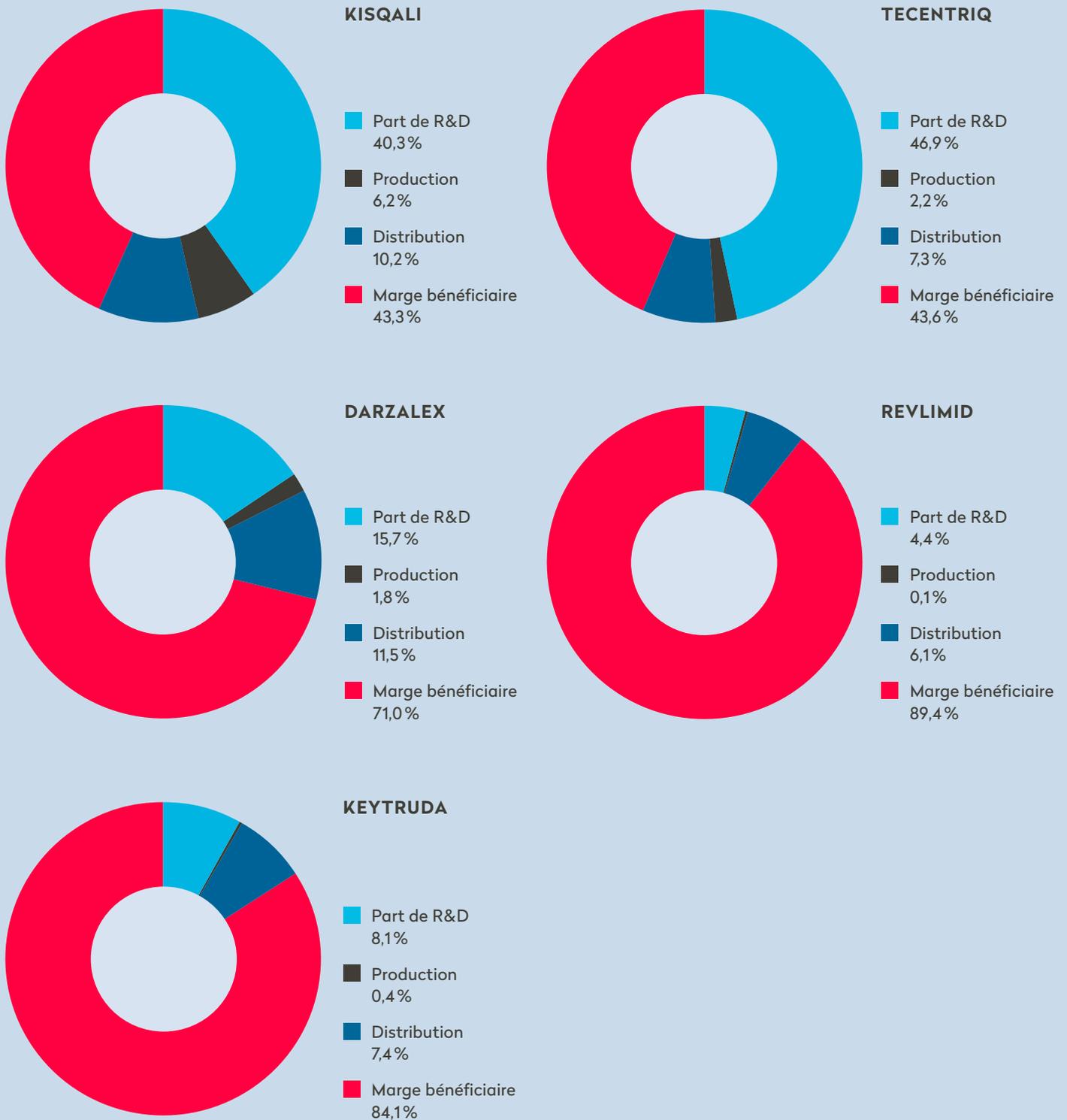
$$\text{Estimation des coûts de R\&D ajustés au risque} \cdot \text{Chiffre d'affaires mondial} \times \text{Ventes en Suisse} = \text{Coûts de R\&D « pour la Suisse »}$$

Bénéfices par unité en Suisse

$$\text{Prix} - \text{Coûts de R\&D par unité vendue en Suisse} - \text{Coûts de production} - \text{Coûts de distribution} = \text{Bénéfices par unité en Suisse}$$

COMPOSITION DU PRIX DE VENTE EN SUISSE DES ANTICANCÉREUX SÉLECTIONNÉS

Les graphiques « camembert » montrent la répartition des coûts de R&D (ajustés au risque), de production et de distribution ainsi que la marge bénéficiaire sur le prix de vente en Suisse. Pour le Kymriah, une telle représentation n'est pas possible car aucune information n'est disponible sur les ventes en Suisse.



bitants de leurs produits. Les firmes pharmaceutiques facturent ce que le marché est prêt à payer. Une privatisation des services de l'État ne dédouane toutefois pas celui-ci de sa responsabilité de protection et de garantie des droits humains. C'est donc son devoir d'assurer une surveillance efficace de l'approvisionnement privatisé en médicaments et de garder ainsi le contrôle sur les activités des firmes pharmaceutiques, afin de garantir le droit humain à la santé pour toutes et tous, et pour mener une politique cohérente basée sur les droits humains. Même si des entreprises privées ne souhaitent pas fixer leurs prix en fonction de leurs coûts de R&D, il est impératif pour l'État de pouvoir les connaître. Car ce n'est qu'en connaissant les coûts de R&D effectifs que les autorités pourront renforcer leur pouvoir de négociation et obtenir des prix de médicaments durables. Comme le montre cette étude, il est actuellement possible, même dans une telle situation d'opacité, d'estimer approximativement les coûts de R&D et de les attribuer à des médicaments spécifiques.

La création d'un mécanisme de prix juste et équitable, qui soit avant tout centré sur l'intérêt des patient-e-s et de la société, et qui prenne en compte les investissements et innovations d'entreprises, est une importante mission de santé publique qui fait depuis longtemps l'objet de discussions au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Outre des prix transparents, l'OMS recommande donc, dans sa résolution de mai 2019, la transparence sur les coûts de R&D. En Italie et en France, les firmes pharmaceutiques doivent désormais présenter les subventions publiques ainsi que les investissements privés dans leurs demandes de couverture des coûts de traitement par l'État quand aucun produit similaire n'existe encore sur le marché.

La nécessité d'agir en Suisse

Dans la résolution de l'OMS sur la transparence, la Suisse s'est engagée en faveur de la transparence sur les prix réels des médicaments, mais s'est opposée à la publication des coûts de R&D. Or cet engagement international en faveur de la transparence sur les prix n'est même pas honoré à ce jour. Le Conseil fédéral propose actuellement des modèles de prix avec rabais secrets et prétend que ceux-ci permettraient de maîtriser les coûts du système de santé (révision de la LAMal); or ils renforcent encore l'actuel déséquilibre des pouvoirs au profit de l'industrie pharmaceutique (voir magazine de Public Eye n° 36).

Ces modèles de prix sont en plein essor en Suisse. Alors qu'on en comptait à peine une vingtaine en janvier 2019, il y a aujourd'hui plus de 100 modèles de prix concernant 79 produits – soit cinq fois plus. Il y a trois ans, les montants de ces rabais figuraient tous dans la base de données publique de la LS. Début 2022, environ la moitié de ces modèles de prix font l'objet de rabais secrets. Il existe donc déjà une forte tendance à la né-

gociation de rabais secrets par l'OFSP. La révision de la LAMal devrait légaliser une pratique déjà existante, une politique du fait accompli. La nouveauté: la loi modifiée permettrait d'exclure du champ d'application de la loi sur la transparence (LTrans) la possibilité de connaître le montant et les modalités de calcul de ces rabais – et donc le prix net des traitements, soit celui réellement pris en charge par l'assurance-maladie. Les modèles de prix sont intéressants pour les firmes pharmaceutiques car le « prix de vitrine » officiellement publié est plus élevé. Sachant que la Suisse, comme de nombreux autres pays, fixe les prix en fonction de ceux pratiqués dans d'autres pays, cette pratique renforce le pouvoir de négociation des firmes pharmaceutiques.

Le Conseil fédéral assure que cela permettrait une baisse des coûts, car les pharmas concèderaient des prix nets confidentiels plus bas et la durée des négociations sur les prix jusqu'à l'admission des médicaments dans la LS (et donc leur remboursement par les assurances-maladies) s'en verrait réduite. Cette promesse est toutefois contredite par des études réalisées dans des pays voisins et par la comparaison de la durée des négociations sur des médicaments avec et sans rabais. Ces mesures ne freineront donc pas l'explosion des coûts qui est particulièrement constatée dans les traitements anticancéreux. Bien au contraire: les firmes pharmaceutiques pourraient imposer leur prix et leurs marges exorbitantes de manière encore plus directe et incontrôlée. Pour que le gouvernement et l'OFSP puissent assurer leur mission de protection et de garantie du droit universel à la santé, et assumer leurs responsabilités sur les dépenses de santé, il faut que la transparence soit faite sur la fixation des prix et donc aussi sur les coûts de R&D.

Les autorités suisses doivent réagir rapidement: pour des prix de médicaments équitables qui tiennent compte des réels investissements dans la R&D, et pour la viabilité d'un système de santé suisse solidaire. ■



Lire notre rapport complet sur cette thématique avec toutes les sources ici: publiceye.ch/margesdeprofit



Vue aérienne d'une mine de charbon dans le bassin houiller du Kouzbass en Russie.

© Parilov/Shutterstock

La Suisse, centrale à charbon de Poutine

La Suisse a beau avoir fermé sa dernière mine de charbon il y a 75 ans, le secteur est en plein renouveau. Dans la « Coal Valley » helvétique, Zoug s'est spécialisée dans l'accueil des grands groupes miniers russes qui pèsent plus de 225 millions de tonnes de charbon par an, 3,5 fois plus que la Grande-Bretagne victorienne, pourtant construite sur la suie de la Révolution industrielle. Après l'invasion de l'Ukraine et la mise en place de l'embargo sur le charbon russe fin août, ce hub, où sont négociées 75 % des exportations russes, se retrouve pour la première fois sous le feu des projecteurs. Chargées de faire appliquer les sanctions, les autorités suisses semblent déjà dépassées.

ADRIÀ BUDRY CARBÓ ET AGATHE DUPARC, COLLABORATION : ROBIN MORET ET ROBERT BACHMANN

Zoug, supermarché du charbon russe. C'est à plus de 5000 kilomètres du bassin charbonnier sibérien que les capitaines industriels proches du Kremlin ont décidé, à partir du début des années 2000, d'établir leurs holdings et autres branches commerciales. Soit celles chargées d'exporter le charbon produit dans les mines de Sibérie et d'Extrême-Orient. Avec Genève et Lugano, Zoug forme le troisième axe de la « Coal Valley » helvétique.

Depuis le 29 août, l'importation, la vente et l'octroi de services financiers, par exemple de type courtage

(négoce), autour du charbon russe sont totalement interdits en Suisse et en Europe. Embarrassant pour Zoug qui constituait, en toute discrétion, la plaque tournante de ces diamants noirs venus de Russie.

Dans un pays qui n'a toujours pas mis en place de task force pour identifier les fonds russes, c'est le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) qui sera chargé de faire appliquer les sanctions. Il ne dispose pourtant pas de décompte officiel du nombre d'entreprises de négoce russes ayant leur siège en Suisse. Sur la base d'un rapport

de l'Office fédéral de la statistique, il estime toutefois le nombre de telles sociétés « sous contrôle russe » à 14, comme il nous l'a confirmé. Notre enquête montre que ce nombre est très en dessous de la réalité.

À Berne, « l'impression » des inspecteurs

Selon le décompte de Public Eye, la Suisse compte un total de 245 sociétés inscrites au registre du commerce dans le but de commercialiser, transporter ou offrir des services financiers autour du charbon, du coke ou des énergies fossiles solides. Un nombre important de ces sociétés ont l'accent russe puisqu'elles sont en mains d'oligarques ou de riches hommes d'affaires ressortissant de ce pays. Comme nous l'avons découvert, les neuf plus gros extracteurs de charbon russe se sont implantés à Zoug ou dans le nord-est de la Suisse au cours des vingt dernières années. Seul l'un d'entre eux a depuis plié bagage.

Rien qu'à Zoug, il existe 52 sociétés charbonnières, dont douze sont directement contrôlées par des citoyens russes. Il y en a 25 sur toute la Suisse. Peut-être encore davantage puisque le registre du commerce helvétique ne permet pas de connaître les ayants droit économiques.

Le secteur du charbon est lui-même particulièrement opaque et indique rarement l'origine des produits négociés, souvent dans le cadre de transactions de gré à gré, soit sans passer par une bourse d'échange. C'est au SECO – qui dit avoir « l'impression que les négociants et les intermédiaires financiers sont très attentifs à la mise en œuvre des sanctions » – que reviendra le devoir d'engager des poursuites pénales en cas de violations de la loi sur les embargos qui interdit de signer de nouveaux contrats depuis le 27 avril.

Les peines maximales sont d'un an d'emprisonnement ou 500 000 francs d'amende ; et dans les cas graves, cinq ans d'emprisonnement ou 1 million de francs d'amende. Certains cas peuvent être transmis par le SECO au Ministère public de la Confédération. Le SECO dit pourtant avoir « l'impression que les négociants et les intermédiaires financiers sont très attentifs à la mise en œuvre des sanctions ».

Le jeudi 28 avril, à quatre mois de l'entrée en vigueur totale de l'embargo, alors que le mastodonte Glencore tient son assemblée générale au casino-théâtre de Zoug, la plupart des bureaux de ces vendeurs de charbon russe sont éteints ou semblent fonctionner au ralenti. Un calme qui contraste avec les grandes manœuvres administratives en cours, les sociétés se pressant de révoquer leurs administrateurs russes et les propriétaires sous sanctions prenant leurs distances. Aucune entreprise n'a pour l'heure déposé le bilan, confirme le département cantonal de l'économie, qui rappelle les difficultés à cartographier le secteur.

La Suisse – un poids lourd du négoce mondial du charbon

Représentées par un simple bureau dans une tour impersonnelle ou une petite plaque dans une allée de boîtes aux lettres, ces sociétés zougaises font en réalité partie des plus grands mineurs de Russie. Ces entreprises rivalisent avec Glencore sur le marché du charbon et négociant, depuis le territoire helvétique, 75 % des 212 millions de tonnes de charbon russe exportées, selon les estimations de Public Eye basées sur les données des mineurs. La Suisse, qui s'est engagée lors de la Conférence climatique de Glasgow (COP26) à l'automne dernier à « renvoyer le charbon aux livres d'histoire », est un poids lourd mondial de son commerce.

Dans le triangle charbonnier formé par Zoug, Lugano et Genève, on distingue trois profils types de sociétés :

- Les extracteurs russes qui produisent le charbon depuis les mines de Sibérie et d'Extrême-Orient et le commercialisent via leurs bureaux installés principalement sur la Baarerstrasse de Zoug, sans que celui-ci ne franchisse jamais les frontières suisses.
- Les purs négociants qui commercialisent le charbon vers les marchés Atlantique et Pacifique. Les Russes y sont surreprésentés, mais une grande opacité règne autour des ayants droit économiques de ces sociétés apparues à Genève, Lugano ou Zoug.
- Les banques suisses qui, malgré leurs promesses, continuent de financer la « Coal Valley ». Les sommes engagées, de plus en plus masquées dans leurs registres comptables, ont augmenté de façon continue depuis les accords de Paris en 2016.

LES EXTRACTEURS, CETTE SUIE VENUE DE RUSSIE

Dans le monde de plus en plus fermé des charbonniers, c'est sans doute Glencore qui prenait le plus de lumière. La multinationale de Baar, dans le canton de Zoug, a produit 103,3 millions de tonnes de charbon en 2021, et elle en a commercialisé encore 67,7 millions de tonnes achetées auprès de tiers, notamment russes comme la société KTK (l'un de ses représentants n'a pas souhaité indiquer la provenance du charbon négocié par la multinationale ni si elle a informé ses partenaires russes qu'elle cesserait d'exécuter les contrats en cours à fin août). Glencore est le plus gros exportateur de charbon au monde, hors compagnies étatiques. Mais en réalité, une autre société basée en Suisse lui dispute sa couronne de Roi du charbon.



Mine de charbon de SUEK à Bureinsky en Russie.

C'est la Société d'énergie et du charbon de Sibérie, plus connue sous son acronyme SUEK. Fondée en 2001 par le milliardaire russe Andreï Melnichenko (résidant en Suisse au moins jusqu'avant les sanctions), le premier producteur de charbon russe a sorti de terre 102,5 millions de tonnes de charbon en 2021, plus 17 millions de tonnes achetées à des sociétés tierces. Celui qui refuse qu'on le qualifie d'oligarque, affirmant n'avoir bénéficié d'aucun appui politique pour bâtir sa fortune, a domicilié en décembre 2004 sa société chez une fiduciaire saint-galloise, puis a déménagé la holding et branche commerciale de SUEK dans un bureau de la Baarerstrasse zougoise qui partage son entrée avec la Banque cantonale de Zoug. Au 8 mars, jour de ses 50 ans, Andreï Melnichenko s'est empressé de faire de sa femme la bénéficiaire du trust qui détient SUEK, afin d'éviter les sanctions. Une manœuvre considérée comme « légale », comme nous l'a confirmé le SECO, car réalisée un jour avant l'imposition des sanctions par l'Union européenne. « Ni l'entreprise ni l'épouse n'ont été sanctionnées à ce jour (1^{er} juin 2022) », ajoute son porte-parole, évoquant également le « maintien des emplois en Suisse ». Reste que les fonctionnaires devraient désormais s'assurer que ni SUEK ni Madame ne verse

de « valeurs patrimoniales » à Monsieur Melnichenko, son mari avec qui elle est imposée en Suisse. « Le SECO contrôle ceci », assure son représentant sans donner plus de précisions. Cette difficile tâche n'est heureusement plus d'actualité. Une manœuvre finalement inutile, Madame Melnichenko a en effet été placée sous sanctions européennes trois mois plus tard. Deux jours après cet échange, le 10 juin, la Suisse a décidé de reprendre le sixième paquet de sanctions de l'UE, la plaçant donc aussi sur liste noire, aux côtés de son mari.

Zoug, la ville carbone

À l'ombre du mastodonte SUEK, d'autres grands producteurs russes se sont installés à la même période. Leur point commun ? Ils sont tous pilotés par des hommes d'affaires « self-made-men » qui cultivent la discrétion et entretiennent des liens étroits avec le Kremlin. Parmi eux : Kolmar LLC n'a même pas pris soin de poser une plaque en laiton dans l'immeuble rempli de sociétés boîtes aux lettres qu'elle occupe avec sa société de trading KSL AG enregistrée à Zoug en 2016. La société est pourtant l'étoile montante du charbon russe. Comme l'a révélé le média d'investigation russe *Agents*, son actionnaire majoritaire était, au moins jusqu'en 2018, la petite

cousine de Vladimir Poutine, mariée au gouverneur de la région charbonnière de Kemerovo.

Les données que nous avons compilées révèlent que, pour ces sociétés minières russes, la production annuelle de charbon imputable à Zoug (et Appenzell pour SDS, l'Union commerciale de Sibérie) atteint 226,2 millions de tonnes en 2021. En réalité, parmi les neuf plus gros producteurs de charbon de Russie, seul un n'affiche plus de présence physique en Suisse. Il a plié bagage après avoir longtemps bénéficié des douceurs helvétiques. C'est le cas du producteur de charbon sibérien Kubassrazrezugol (propriété du géant UGMK), qui avait été le premier à miser sur la Suisse avec sa filiale appenzelloise Krutrade AG, ouverte de 1998 à 2005.

Contactés, aucun de ces extracteurs russes n'a répondu à une liste détaillée de questions concernant leurs filiales suisses, leurs exportations charbonnières ou leur stratégie en vue de l'entrée en vigueur de l'embargo. Par ailleurs, du côté de Zoug, on dit ne pas avoir connaissance d'une quelconque procédure de mise en faillite. Dans un pays qui a fermé sa dernière mine de charbon en 1947, la nouvelle « Coal Valley » helvétique symbolise à elle seule la puissance et la résilience de la plus nocive des énergies fossiles. Le charbon représente actuellement 40 % de l'augmentation des émissions de CO₂ au niveau global.

Du point de vue logistique, le territoire helvétique ne voit pourtant jamais passer la majorité du charbon produit en Russie. En Europe, son principal débouché, il a deux portes d'entrée. Par la voie maritime (37 millions de tonnes par an), le charbon est convoyé sur de larges vraquiers, déchargé dans les ports du nord de l'Europe (Amsterdam, Rotterdam et Anvers) puis acheminé vers l'Allemagne sur le Rhin. Par la voie terrestre (environ 8 millions de tonnes par an), le charbon est directement convoyé par train de la Russie vers la Pologne.

LES NÉGOCIANTS : RENDRE ACCRO AUX DIAMANTS NOIRS RUSSES

« Un diamant est un morceau de charbon qui a bien réagi à la pression. » On attribue cette citation à Henry Kissinger, le secrétaire d'État états-unien de l'ère Nixon-Ford (1973-1977). Douteuse du point de vue géologique, l'allégorie constitue néanmoins un bon narratif. La plus polluante des énergies fossiles n'a jamais autant brillé sur les marchés. La sortie de la pandémie, la relance, la guerre en Ukraine, le renchérissement du gaz : tout semble gonfler les cours, qui ont triplé en l'espace d'un an. En 2022, nous n'aurons jamais consommé autant de charbon dans toute l'histoire de l'humanité.

Malgré la mise en place progressive de l'embargo sur le charbon russe, la Russie pourrait continuer de

profiter de la hausse des cours. À condition de trouver des acheteurs. Certains mineurs vantent désormais sur leur site le « prix record » du charbon russe pour les importateurs étrangers, au vu de la « hausse du dollar et de l'euro ». Avec une production annuelle de 460 millions de tonnes, les réserves du pays (les deuxièmes mondiales) lui permettraient de poursuivre l'extraction pendant plus de 400 ans, selon le rapport 2021 de BP. Ne dit-on pas que les diamants sont éternels ? En Russie, personne ne semble s'y être trompé.

Dépendance européenne

L'Europe est fortement dépendante de ces mineurs russes qui lui livrent 68 % de ses besoins en charbon. « Le grand défi c'est de remplacer 45,4 millions de tonnes », résume Alex Thackrah, analyste du marché européen du charbon pour Argus Media, l'agence de référence qui établit les indices de prix sur les marchés au comptant. « Il est très difficile de savoir ce qui va se passer pour les contrats établis avec des sociétés russes, admet le spécialiste. Cela va être un cauchemar. » La tâche devrait être herculéenne pour la Suisse, qui s'est muée en carrefour des énergies fossiles russes. Notre pays ne s'est pas non plus débarrassé du Roi charbon pour sa consommation intérieure. La Suisse a importé, en 2020, 9 904 tonnes de charbon russe, soit environ 7 % du total des importations (près de 139 000 tonnes). L'année précédente, les importations de Russie avaient atteint un record avec 10,7 % du minerai consommé en Suisse. Sur le plan global, le charbon représente toujours 36 % du mix énergétique mondial.

Le Far West du charbon

En Russie, le secteur bénéficie d'une aura particulière, avec ses hommes d'affaires à poigne et son lot de catastrophes minières. Il a vu naître une kyrielle d'ascensions fulgurantes et de changements brusques de propriétaires, teintés de controverses, de liaisons dangereuses avec le pouvoir et d'épisodes sanglants jamais éclaircis.

Le plus récent : la mort de Dmitry Bosov, actionnaire majoritaire de Sibanthracite Group, installé à Zoug, retrouvé dans sa villa moscovite en mai 2020 avec une balle dans la tête, et un pistolet reposant à côté de lui. La version officielle parle de suicide « sans cause connue ». « Ceux qui ont connu Dmitry Bosov ne croient pas que quelque chose pourrait avoir brisé l'entrepreneur qui a survécu aux guerres de l'aluminium », avance un article reproduit sur le site de la compagnie. Quelques semaines auparavant, Bosov avait publiquement rompu avec l'un de ses partenaires, Alexandre Isaev, l'accusant de détournements de fonds, comme le rapporte le quotidien russe *Kommersant*. En octobre 2021, Sibanthracite Group a été racheté par Albert Avdolyan, le nouvel homme fort du charbon russe, et l'ancien partenaire de Bosov a été réintégré au conseil d'administration. →

Le lifting de Vladimir Poutine

Après la chute de l'URSS, au début des années 1990, le charbon russe – tout comme le reste de l'industrie minière – a connu une descente aux enfers : accidents, salaires impayés, conditions de travail désastreuses et grèves sont alors le quotidien des travailleurs. Le secteur a besoin d'un lifting complet, souffrant de coûts de revient plus élevés en raison des larges distances à parcourir entre les mines, les centres de traitement et les consommateurs finaux. Avec l'appui des gouverneurs locaux et de soutiens au Kremlin, les directeurs des gisements et des mines s'allient avec de jeunes gens au profil varié pour privatiser les morceaux les plus appétissants.

Au début des années 2000, des empires se constituent sur fond de corruption généralisée et de règlements de compte mafieux. Les sites les moins rentables sont fermés, le pays se tourne vers l'exportation, et la production se concentre progressivement autour d'une dizaine de sociétés. C'est à cette époque que le futur milliardaire Andreï Melnichenko, à travers la banque MDM dont il est cofondateur, achète à tour de bras des participations dans les principales compagnies charbonnières du pays, regroupées au sein de SUEK. Dont le géant « Krasugol » (la société d'exploitation de charbon de Krasnoïarsk), tombé dans son escarcelle après diverses péripéties, et avec l'aide du gouverneur de l'époque : le très médiatique général Alexandre Lebed, alors pressenti pour remplacer le président Boris Eltsine.

Vladimir Poutine prend rapidement conscience du potentiel du secteur, tandis que les cours du charbon explosent entre 2007 et 2010. En janvier 2012, alors Premier ministre, il signe un vaste programme de développement de l'industrie à 119 milliards de dollars – dont 8,5 milliards de fonds publics – destiné à améliorer les infrastructures (surtout le transport ferroviaire et maritime) et booster la production de charbon d'ici à 2030. Sans complexe, le Kremlin apporte depuis 2019 son soutien actif à de grands projets d'exploitation du charbon en Arctique.

En parallèle, sur le plan mondial, le charbon passe par un double processus de *commoditisation* (le fait qu'il s'échange de plus en plus sur les marchés internationaux) et de financiarisation. « Pendant des décennies, le charbon a été extrait et consommé proche de son site de production », se souvient ce négociant qui affiche plus de vingt ans d'expérience dans le secteur. Mais après les chocs pétroliers des années septante, le charbon a commencé à s'échanger comme alternative sur les marchés internationaux. Quelque 150 millions de tonnes de charbon thermique sont commercés en 1980, dix fois plus aujourd'hui. Les premiers produits financiers débarquent, eux, autour de 2003 et 2004, avec l'arrivée d'une multitude d'intermédiaires financiers (les traders).

Cette double tendance a permis de profiler la Suisse en tant que hub du négoce. Alors que la Russie place

ses pions pétroliers à Genève, ses mineurs de charbon choisissent Zoug, son imposition différenciée pour les sociétés étrangères (jusqu'en 2020) et ses intermédiaires financiers proposant une domiciliation facilitée dans un cabinet de la Baarerstrasse. Dans le secteur, on préfère évoquer la tranquillité de la localité et la « tradition de stabilité et d'État de droit du pays ».

Conséquence : la Suisse compte un minimum de 25 sociétés charbonnières en mains russes (la moitié à Zoug, cinq à Genève), dont 18 purs négociants, qui sont chargées d'écouler les 212 millions de tonnes annuelles d'exportation vers l'Europe et les marchés asiatiques. Au vu de l'opacité du secteur, il n'existe aucune source pour documenter de façon systématique combien de cargaisons de charbon russe sont revendues à des négociants suisses.

À LA MINE, LES BANQUES SUISSES !

Alors que la Suisse, par la voix de sa ministre de l'Environnement et de l'Énergie, Simonetta Sommaruga, dénonçait le 15 novembre 2021 le torpillage de la sortie du charbon par la Chine et l'Inde lors de la COP26, la « Coal Valley » continuait à travailler pour attirer sur son sol les plus gros pollueurs de la planète. Du côté de Zoug, on souligne n'avoir jamais voulu faire de l'œil aux entreprises russes de « manière ciblée », mais on pointe du doigt la concurrence cantonale : « Contrairement à d'autres organisations de promotion économique, nous n'avons jamais eu d'activité propre ou même physique en Russie », soutient le responsable du département local de l'économie.

Dans ce marché de dupes, les banques suisses figurent également au premier rang. Nous avons retracé les flux financiers des multinationales du charbon depuis la mise en place des accords de Paris en 2016. Les producteurs de charbon établis sur le territoire helvétique ont levé près de 2,7 milliards de dollars auprès de dix établissements bancaires suisses, selon les données fournies par le cabinet de recherche néerlandais Profundo.

Sibanthracite et SUEK pointent même parmi les sociétés minières les plus gourmandes en capital de la « Coal Valley » helvétique : à la 3^e et 4^e place (derrière Trafigura et Glencore), avec respectivement 224 millions de dollars et 145 millions prêtés par Credit Suisse entre 2017 et 2019. Malgré ses engagements à ne soutenir que les entreprises ayant une stratégie de sortie du charbon, la deuxième banque de Suisse est également le principal bailleur de fonds du secteur avec près de 1,4 milliard de dollars engagés entre 2016 et 2021, et le dixième au niveau mondial, selon nos données. Le service média de Credit Suisse a affirmé ne pas pouvoir « pour des raisons légales » s'exprimer sur de potentiels clients, et a renvoyé vers son rapport de durabilité concernant sa stratégie de



Excavateur rotatif dans une mine de charbon de SUEK à Nazarovsky en Russie.

© SUEK

désinvestissement du charbon. Celui-ci prévoit, d'ici à 2025 un arrêt des prêts aux sociétés qui génèrent plus de 15% de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ou de la production d'électricité à partir du charbon, «à moins qu'elles ne soutiennent la transition énergétique». Ce taux sera abaissé à 5% en 2030.

À l'âge de l'Anthropocène – soit l'ère géologique à partir de laquelle l'être humain est capable de modifier significativement et à long terme son écosystème –, le charbon n'a jamais été aussi mondialisé, financiarisé et intégré dans une chaîne de valeur internationale où la Suisse tient l'un des premiers rôles. Un coup d'œil aux émissions «indirectes» de CO₂ le confirme. En ne tenant compte que de la production reportée des extracteurs russes, soit 226,2 millions de tonnes, les émissions suisses devraient augmenter de quelque 407 millions de tonnes de CO₂ par an. Ce qui représente la pollution de 88,5 millions de voitures individuelles, 14 fois le parc automobile suisse.

Et cela pourrait encore empirer. Les difficultés sur le marché du gaz (dont le charbon est le substitut le plus direct pour produire de l'électricité) et la montée continue des cours des diamants noirs devraient sans doute confirmer des vocations charbonnières. Pour Alex Thackrah

d'Argus Media, il est impensable de combiner transition énergétique et mise en place de sanctions effectives sur les énergies fossiles russes, tout en assurant la sécurité énergétique: «Il est possible de remplacer les volumes de charbon russe mais ce sera exceptionnellement compliqué si le gaz est coupé simultanément.»

Depuis l'invasion de l'Ukraine le 24 février dernier, les sociétés russes ont facturé à l'Union européenne quelque 3 milliards d'euros pour leur charbon, selon le centre de recherche finlandais Crea. Une partie de cette somme s'est arrêtée à Zoug. Invoquant le manque de statistiques, le canton n'a pas souhaité communiquer sur le rendement fiscal des diamants noirs de Poutine. ■



En ligne vous trouverez, en plus de l'article, les portraits de huit sociétés minières russes basées en Suisse: publiceye.ch/charbon



Soutien à Public Eye au-delà de votre vie

La Journée mondiale des legs en faveur des associations et fondations a lieu chaque année le 13 septembre. Nous profitons de cette occasion pour vous informer sur la manière dont vous pouvez soutenir Public Eye par un don de votre vivant, mais également après votre décès en rédigeant un testament.

ALINE VON MÜHLENEN

La Journée mondiale des legs en faveur des associations et fondations a été lancée en 2011 afin de rappeler qu'il est possible d'inclure des organisations d'utilité publique dans ses dernières volontés. Si l'on veut que son patrimoine serve également à une autre cause que celle de soutenir les membres de sa famille, un testament est alors nécessaire. Ainsi, vous clarifiez la situation et évitez tout malentendu ou conflit relatif à votre héritage. Sans testament, votre patrimoine sera distribué selon les dispositions légales. S'il n'y a pas de parents, l'héritage revient à l'État.

Beaucoup ne le savent pas. En Suisse, 30 % seulement de la population de plus de 45 ans a rédigé un testament; la plupart le repoussent le plus longtemps possible ou y renoncent même complètement.

Dans aucun autre pays au monde, on n'hérite autant d'argent par habitant-e qu'en Suisse. Cela représente quelque 95 milliards de francs – un montant impressionnant. Pourtant, seuls trois pour mille de cette somme est léguée à des organisations à but non lucratif.

Pour Public Eye, les legs et les héritages constituent une part considérable des recettes, même s'ils sont loin d'être aussi importants que les dons et les cotisations des membres. Les legs et héritages représentent en moyenne entre 2 et 5 % de nos recettes, voire 20 % les années exceptionnelles. Toutes les informations sur notre financement sont publiées dans notre rapport annuel.

Si vous lisez le magazine de Public Eye, c'est très certainement parce que vous souhaitez aussi une Suisse solidaire. Une Suisse dont les entreprises respectent les droits humains partout dans le monde. Car c'est pour cela que Public Eye s'engage jour après jour depuis plus de 50 ans. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, nous faisons entendre la voix de nos 28 000 membres pour une

Suisse responsable et solidaire. Dans un testament, vous pouvez honorer votre idéal de justice en soutenant une organisation dont vous partagez les convictions. Chaque legs, quel qu'en soit le montant, permet à Public Eye de poursuivre son engagement pour un monde plus juste, tout en préservant son indépendance politique et financière.

Nouveau droit des successions

Le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle loi sur les successions entrera en vigueur (voir graphique page 40). Le droit successoral actuel date de 1912 et n'a jamais fait l'objet d'une révision en profondeur. L'objectif de cette réforme est d'adapter le droit des successions aux modèles familiaux actuels (familles recomposées, concubinage, etc.) et aux changements dans la société (allongement de l'espérance de vie, mécanismes de protection sociale étendus, etc.). Les réserves légales ont notamment été révisées afin que la quotité disponible soit plus importante. Ainsi, les testatrices et testateurs peuvent disposer plus librement de leur succession – pour autant qu'ils et elles rédigent un testament.

Ces changements sont susceptibles d'affecter les testaments existants. Il est par conséquent fortement recommandé à toute personne ayant déjà rédigé un testament de vérifier que les dispositions qu'il contient ne poseront pas de problèmes avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Tout est dans la formulation !

Par un legs ou une disposition testamentaire, vous permettez à Public Eye de réaliser des projets supplémentaires. En principe, vous pouvez déterminer par testament à quelle fin doit servir votre héritage. Lors de l'indication d'une affectation concrète, nous vous prions toutefois de tenir compte du fait qu'il est impossible de savoir au-

jourd'hui si un projet spécifique sera encore en cours dans trente ans. C'est pourquoi nous vous recommandons de choisir une formulation testamentaire nous permettant d'attribuer votre héritage là où il est le plus nécessaire, dans le cas où un projet de votre choix n'existerait plus.

En tant qu'organisation d'utilité publique, Public Eye ne paie pas d'impôts sur les successions. Ainsi, nous pouvons utiliser votre donation dans son intégralité pour notre travail. Face à une situation patrimoniale ou familiale complexe, nous vous recommandons de demander conseil à un-e spécialiste.

Pour plus d'informations sur la planification successorale et le nouveau droit, venez rencontrer notre avocat de confiance :

- Le 23 novembre 2022, à 15h dans nos locaux à Lausanne.
- Le 23 novembre 2022, à 19 h30, en ligne.

Plus d'informations et inscription à la présentation ou au webinaire sur : publiceye.ch/legs. Ou contactez Aline von Mühlennen (voir page 41). ■

Des legs pour des projets de plus grande envergure

En désignant Public Eye dans votre testament, vous permettez la réalisation de projets supplémentaires qui ne pourraient pas être financés par notre budget ordinaire. Et comme le montrent les deux exemples suivants, ces projets sont souvent couronnés de succès.

DIRTY DIESEL

Pendant trois ans, Public Eye a enquêté sur un modèle d'affaires alors méconnu : celui des négociants suisses en matières premières qui inondaient l'Afrique de l'Ouest de carburants toxiques dont la vente aurait été interdite sur notre sol. Ils profitaient de la faiblesse des standards de certains pays africains et produisaient intentionnellement pour ces marchés des carburants de moins bonne qualité et toxiques. Ils fermaient les yeux sur les conséquences que leurs actions avaient sur la santé des populations locales.

En 2016, Public Eye dévoilait le scandale « Dirty Diesel » et présentait cette enquête exclusive dans un rapport et un numéro spécial de son magazine. Les révélations ont déclenché une vague d'indignation en Afrique et ont bénéficié d'une vaste couverture médiatique internationale.

En 2021, près de cinq ans après la publication du rapport « Dirty Diesel », l'Afrique de l'Ouest mettait un terme au modèle d'affaires toxique des négociants suisses avec leurs carburants extrêmement riches en soufre. En février 2020, les ministres de l'Environnement et du Pétrole décidaient d'imposer une nouvelle norme pour les carburants importés qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Plus de 175 millions de personnes ont ainsi pu respirer un air de meilleure qualité.

L'énorme travail d'enquête qui a permis ce succès a notamment été possible grâce à un poste supplémentaire à durée déterminée financé par un legs.

OUVRAGE SUR LES MATIÈRES PREMIÈRES

En 2012, Public Eye (à l'époque La Déclaration de Berne) a fait la lumière sur une problématique restée bien trop longtemps dans l'ombre : son ouvrage *Swiss Trading SA – la Suisse, le négoce et la malédiction des matières premières* a pour la première fois mis en évidence le rôle central de sociétés suisses dans le négoce de matières premières ; une mainmise que l'on constate de nouveau aujourd'hui avec la guerre en Ukraine.

Le livre présente le contexte et les victimes de ce business opaque, explique le fonctionnement du négoce de matières premières et les conflits qui en découlent dans les pays producteurs, et propose des solutions alternatives et des revendications.

Cette recherche exclusive sur une problématique si importante a bénéficié d'un vaste écho en Suisse comme à l'international. Ce travail a notamment été possible grâce à un généreux legs. ■



Qu'en pense l'expert ?

En tant qu'organisation d'utilité publique, Public Eye est régulièrement bénéficiaire de legs. Ces ressources sont très précieuses car elles permettent à Public Eye d'œuvrer pour un monde plus juste. M^e David Regamey, avocat spécialiste FSA en droit des successions, a répondu à nos questions.



M^e David Regamey

M^e Regamey, chaque 13 septembre est célébrée la Journée mondiale des legs en faveur des associations et fondations (anciennement Journée internationale des testaments). Pourquoi un tel événement ?

Cette journée est l'occasion de rappeler aux gens qu'ils ont la possibilité de soutenir l'activité des associations caritatives et des ONG, non seulement par un don de leur vivant, mais également après leur décès en rédigeant un testament. Cette disposition peut prendre la forme d'un legs, c'est-à-dire porter sur un élément déterminé de leur patrimoine (un objet mobilier ou immobilier, une somme d'argent) ou d'une institution d'héritier* (pour l'entier ou une quote-part de la succession).

La nouvelle loi sur les successions entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Quels sont les changements à venir ?

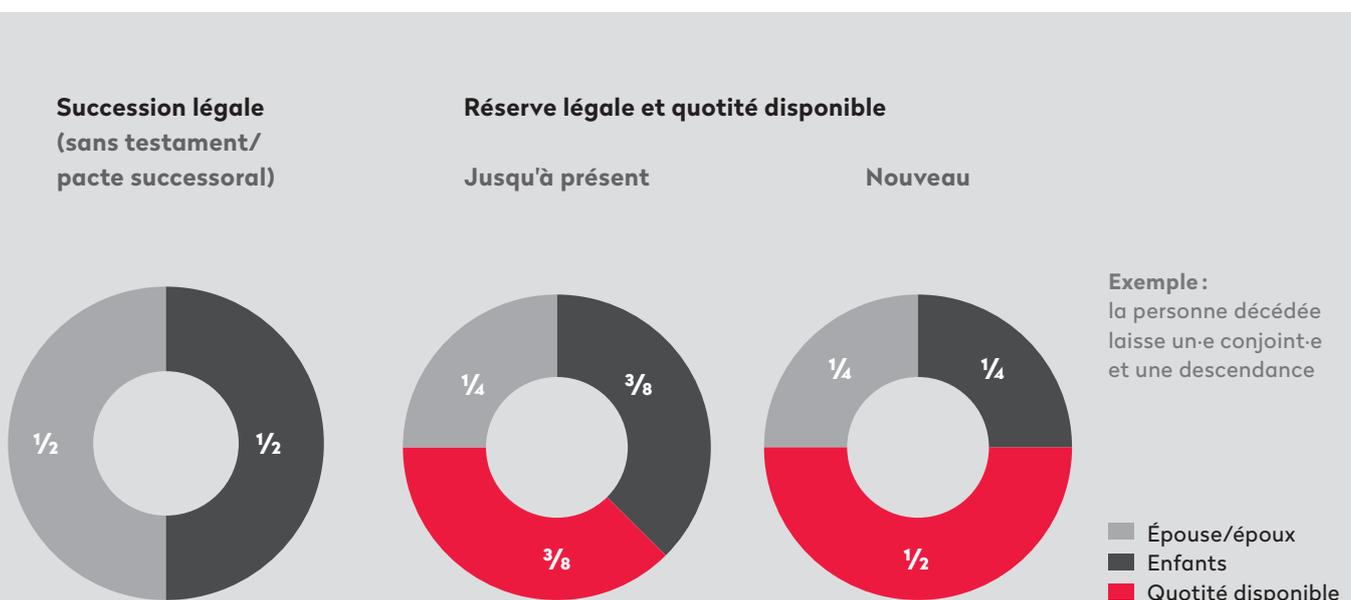
Outre quelques modifications techniques destinées à clarifier et préciser le droit existant, la grande nouveauté de cette révision est sans conteste la plus grande liberté qui sera donnée au testateur pour disposer de son patrimoine après son décès, ce qu'on appelle la « quotité disponible ».

Comme dans la plupart des pays du continent eu-

ropéen de tradition civiliste, le droit suisse institue une protection de certains héritiers dits « réservataires ». En droit actuel, il s'agit du conjoint survivant ou du partenaire enregistré, des descendants et des père et mère (si le *de cuius* n'a pas de descendance). [L'expression « de cuius » désigne la personne dont la succession est ouverte, n.d.l.r.]

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit, la réserve des descendants passe de $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ de leur part légale et la réserve des père et mère est supprimée. Ainsi, la quotité disponible du testataire passera, par exemple, de $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$ (50 %) en présence de descendants seulement, de $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$ (50 %) en présence de descendants et d'un conjoint ou d'un partenaire enregistré, et de $\frac{1}{2}$ à une liberté totale (100 %) en présence des père et mère seulement. En présence seulement d'un conjoint ou d'un partenaire enregistré, la quotité disponible ne change pas et reste de $\frac{1}{2}$.

Ces changements sont susceptibles d'affecter les testaments existants. Il est par conséquent fortement recommandé à toute personne ayant déjà rédigé un testament de vérifier que les dispositions qu'il contient ne poseront pas de problèmes avec l'entrée en vigueur du nouveau droit.



Que recommandez-vous aux personnes qui se trouvent dans une situation familiale complexe ?

Même les cas en apparence les plus simples peuvent en pratique présenter des difficultés. Le droit successoral est très technique. Le respect des règles de forme est primordial. Chaque mot et chaque formulation ont leur importance et doivent être utilisés à bon escient, sur la base d'une situation personnelle dûment analysée.

Il est donc recommandé à toute personne désireuse de rédiger un testament de consulter un professionnel.

Dans la pratique, on rencontre malheureusement trop souvent des testaments improprement rédigés qui ne permettent pas de concrétiser les dernières volontés du défunt, soit pour cause de nullité pure et simple, soit parce que les dispositions sont rédigées de telle manière qu'elles créent plus de problèmes et d'incertitudes qu'elles n'en résolvent.

Et aux personnes qui n'osent pas se confronter à leurs dernières volontés ?

Certaines personnes vivent dans le déni de leur propre finitude et se retrouvent de ce fait dans l'impossibilité d'anticiper et de planifier leur succession. C'est alors le régime légal par défaut qui s'applique et déterminera qui héritera et dans quelle proportion. Ces personnes peuvent aussi choisir de régler leurs affaires de leur vivant, par des donations notamment.

Est-ce qu'il est recommandé dans tous les cas de rédiger un testament ?

Pas nécessairement. La loi est bien faite. Elle institue un système cohérent et dûment éprouvé. Lors de consultations, après analyse de la situation, il n'est pas rare d'ar-

river à la conclusion qu'un testament n'est pas utile, ou même inopportun, et que le régime légal aboutira à un résultat satisfaisant, conforme aux objectifs du testataire.

Mais dès le moment où la personne veut favoriser une association, un testament est nécessaire. Il doit en effet exprimer, selon la forme prescrite et avec les termes appropriés, sa volonté de disposer en faveur de l'association en question.

En droit suisse, à défaut de testament, les héritiers sont recherchés jusqu'à la parentèle des grands-parents de la personne décédée. S'il n'y a aucune descendance dans cette parentèle, la succession est alors dévolue à l'État, conformément à l'art. 466 du Code civil. Selon ce que prévoit la législation cantonale, c'est le canton et/ou la commune qui hérite.

Avez-vous des recommandations pour nos lecteurs ?

J'aimerais donner deux conseils aux personnes qui ont rédigé leur testament.

Premièrement, les inviter à relire et mettre à jour régulièrement leur testament en fonction notamment de l'évolution de leur situation personnelle. Le testament (contrairement au pacte successoral) présente l'énorme avantage de pouvoir être annulé ou modifié unilatéralement et en tout temps. Autant en profiter !

Deuxièmement, leur conseiller de conserver leur testament en lieu sûr, dans un endroit où il pourra être facilement retrouvé en cas de décès ou, idéalement, de le déposer chez une personne de confiance, et le faire inscrire au Registre suisse des testaments. ■

* Les termes employés dans l'article pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.



Votre contact chez Public Eye

Si vous avez des questions sur votre planification successorale et sur les possibilités d'en faire bénéficier Public Eye, n'hésitez pas à me contacter. Car Public Eye agit ici pour un monde plus juste.

Aline von Mühlén

Legs & héritages

Téléphone : +41 (0)21 620 06 11

E-mail : aline.vonmuehlenen@publiceye.ch



Plus d'informations sur la réunion d'information et le webinar, ainsi que sur les successions :

publiceye.ch/legs

Un vent d'art frais sur Public Eye

Illustrer la mission de Public Eye à l'aide de visuels qui « impressionnent et mobilisent » : telle était la mission confiée le printemps passé aux étudiants et étudiantes de la filière « Communication visuelle » de la Haute école d'art de Berne. Les œuvres nées de cet exercice artistique ont été évaluées par les élèves, les professeurs Andreas Netthoevel et Christoph Stähli, et des membres de l'équipe de Public Eye. C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons ici les quatre sujets retenus.



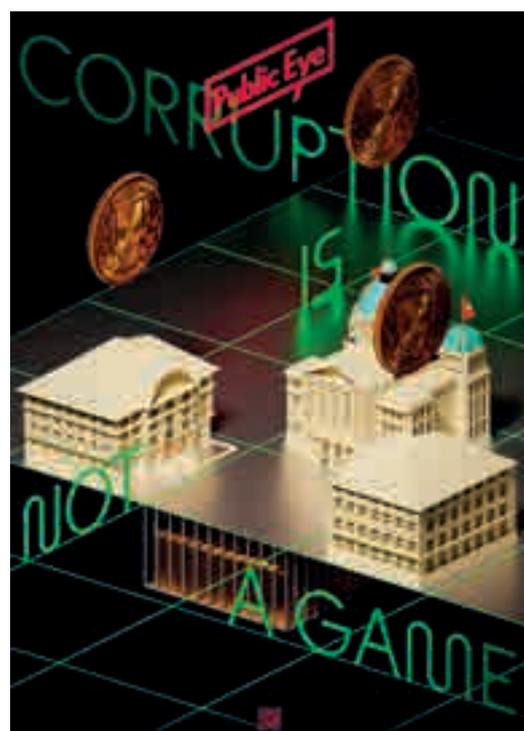
1^{er} place : Love Liebmann/Siri Johansson



2^e place : Hannah Willmott/Manon Babey



3^e place (ex-æquo) : Tobias Senn/Lenny Stump



3^e place (ex-æquo) : Daria Ryapolova/Miro Jakob



© Sachindra Perera



© Christian Engeli



© Christie Miedema/CCC

Notre enquête « Paraquat Papers » reçoit un prix prestigieux

Pourquoi le paraquat, l'un des pesticides les plus vieux et toxiques au monde, continue-t-il à faire des victimes ? C'est la question à laquelle a répondu l'enquête sur les « Paraquat Papers », publiée en mars 2021 par Public Eye et Unearthed (Greenpeace Royaume-Uni). Laurent Gaberell et Crispin Dowler ont épluché des centaines de documents internes à Syngenta afin d'exposer la stratégie du géant bâlois pour garder son herbicide sur le marché. En juillet, leur travail a été récompensé par le prix Steve Connor du journalisme d'investigation scientifique. Le jury a salué « une histoire exceptionnelle avec une narration qui tient le lecteur en haleine ».

Cette récompense est aussi celle d'un scientifique, Jon Heylings, qui a travaillé pendant plus de vingt ans pour Syngenta et les sociétés qui l'ont précédée. Le témoignage qu'il nous a livré est accablant : Syngenta sait depuis des décennies que l'agent vomitif ajouté aux produits à base de paraquat n'empêche pas les empoisonnements mortels. Mais ses dirigeants ont toujours refusé d'agir, principalement pour limiter les coûts. C'est pourquoi Heylings a dénoncé les faits : « Je veux juste que le prochain enfant qui avale accidentellement une gorgée de paraquat ait une chance de survivre. »



Lire toute l'enquête en ligne ici : publiceye.ch/paraquatpapers

Nos bénévoles en action sur le terrain romand

Sensibiliser le public au travail de Public Eye, susciter l'intérêt et l'action, c'est l'engagement des bénévoles des groupes régionaux Vaud, Genève et Neuchâtel.

Récolter des signatures pour des pétitions et autres initiatives (par exemple « Pour des multinationales responsables », « Pas de brevet sur les semences »), tenir des stands dans des marchés avec des flyers et pancartes pour alerter sur la corruption ou le commerce des pesticides, sensibiliser les élèves aux dérives de la « fast fashion », cela demande de savoir traduire les enjeux politiques, socioéconomiques et environnementaux en termes accessibles à tout le monde.

Faire partie d'un groupe régional vous permet d'acquérir diverses compétences, aussi bien dans le domaine de la communication que de l'organisation, ainsi que d'approfondir vos connaissances sur différentes thématiques complexes, dans une ambiance dynamique, bienveillante et passionnée par la justice sociale.

Toute personne dès 18 ans est cordialement invitée à rejoindre nos rencontres mensuelles et à participer à nos actions, peu importe vos disponibilités. Et désormais également sur Neuchâtel !



Engagez-vous au sein d'un groupe régional : publiceye.ch/groupes-regionaux

Un grand succès pour la campagne #PayYourWorkers

Il aura fallu des mois de protestation des travailleuses et travailleurs et plusieurs campagnes d'activistes de la coalition #PayYourWorkers, qui a été initiée par la Campagne Clean Clothes, pour que Victoria's Secret cède enfin cet été : la marque s'est enfin engagée à verser aux employé-e-s de Brilliant Alliance Thai Global l'équivalent de 8,3 millions de dollars US de réparation. Il s'agit de la plus grande somme jamais versée en dédommagement des salaires volés dans une usine textile.

Plus de 1250 employé-e-s fabriquaient des sous-vêtements pour Victoria's Secret dans cette fabrique thaïlandaise. En 2021, les propriétaires ont fermé l'usine sans préavis et sans verser les indemnités prévues par la loi, ignorant la demande du gouvernement de dédommager les employé-e-s.

Cette indemnisation est une victoire historique pour la campagne internationale #PayYourWorkers, ainsi que pour les organisations Solidarity Center et Worker Rights Consortium (WRC), qui mènent des recherches internationales sur les conditions de travail dans les usines. Selon le directeur de l'organisation, Scott Nova, le WRC a documenté des centaines de cas de vols de salaires dans l'industrie textile mais les sommes en jeu n'ont jamais été aussi élevées.



Découvrez « Mon œil ! Le podcast engagé de Public Eye »

Exploitation dans l'industrie textile, corruption dans le secteur des matières premières, ventes de pesticides ultratoxiques: notre podcast « Mon œil ! » décrypte le rôle de la Suisse et de ses multinationales dans ces injustices, au-delà des beaux discours.

Avec ce podcast, nous voulons permettre à nos membres, mais aussi à celles et ceux qui ne connaissent pas encore Public Eye, d'en apprendre davantage sur nos enquêtes et de découvrir les visages derrière notre organisation. Dans le dernier épisode, nous parlons des jeux d'influence de Nestlé sur les autorités suisses pour s'opposer aux efforts de lutte contre l'obésité au Mexique et dans d'autres pays.

Abonnez-vous, partagez et faites-nous part de vos commentaires !

Découvrez notre podcast sur :
publiceye.ch/podcast



L'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne
Tél. +41 (0)21 620 03 03, contact@publiceye.ch
Compte de dons IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5

publiceye.ch

[@PublicEyeSuisse](https://twitter.com/PublicEyeSuisse) [@PublicEyeSuisse](https://facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://instagram.com/publiceye.ch)



Agir ici pour
un monde
plus juste

Public Eye